

Relations internationales du Bundestag allemand



Sommaire

- 2 Le Bundestag allemand dans le concert des nations**

- 9 Sur la voie d'un « parlement international » :
les assemblées parlementaires**
 - 9** Le Conseil de l'Europe, aussi animé qu'un parlement national
 - 14** Des parlementaires sur un terrain miné : l'OTAN
 - 17** Des parlementaires pour une politique de sécurité : l'OSCE
 - 22** L'Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense
 - 26** L'UIP, devancière de la SDN et de l'ONU
 - 29** L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, pont jeté entre les deux rives de la Méditerranée
 - 31** Ne pas oublier les ensembles régionaux

- 33 Les groupes d'amitié interparlementaires**

- 39 De président à président : comment organiser un parlement**

- 42 Au-delà de l'horizon des hémicycles :
les programmes d'échanges**
 - 42** À l'intention des lycéens et des jeunes actifs : le PPP
 - 45** Les Stages parlementaires internationaux (SPI), ou comment connaître le Bundestag de l'intérieur
 - 48** Échange de collaborateurs et aide interparlementaire à la formation

- 50 Berlin n'est pas Babel :
le Bundestag se fait l'interprète de n'importe quelle langue**

- 52** Liste des délégations allemandes dans l'actuelle 16^e législature
- 57** Liste des groupes d'amitié interparlementaires
- 68** Marque de l'éditeur

Le Bundestag dans le concert des nations

Pour qui conçoit le monde – ou simplement le monde de la politique – comme un organigramme tentaculaire assignant à chacun sa place, sa fonction et son rang hiérarchique, le fait que parlements et parlementaires cultivent des relations internationales doit être nécessairement ressenti comme déroutant. Dans cette vision des choses, en effet, les parlements nationaux ont pour mission d'adopter des lois nationales et de contrôler le gouvernement, la politique extérieure étant l'affaire de l'exécutif, c.-à-d. du gouvernement, ou du chef de l'État dans certains pays.

La politique étrangère est certes de la compétence du gouvernement fédéral, mais il est important que les parlementaires communiquent au-delà des frontières.

Quoi qu'il en soit, les parlements et les parlementaires pratiquent d'intenses échanges transnationaux. Selon la théorie de l'État version XIX^e siècle, encore à l'œuvre dans de nombreux esprits, les relations extérieures des parlementaires constituent à proprement parler une violation du principe de souveraineté. Tout État, qu'il fût démocratique ou monarchique, était alors structuré de manière claire – et hiérarchique dans la plupart des cas –, selon des modalités qui relevaient de sa responsabilité exclusive. Mais entre eux, tous les États étaient égaux en droits. Si la moindre ingérence étrangère était récusée, le « grand art » de la diplomatie d'État consistait à s'immiscer prudemment et subrepticement dans les affaires des autres États. La répartition des tâches généralement acceptée voulait que le gouvernement fût le seul compétent en matière de relations extérieures. Désuète certes, cette conception n'est pas encore surmontée. On la rencontre aujourd'hui encore, notamment dans les cercles diplomatiques.

Dans les démocraties modernes, les débats autour du monopole gouvernemental sur les relations extérieures prennent des formes modérées. L'enjeu peut par exemple porter sur la création d'une « assemblée parlementaire » qui, à tout le moins, entend se tenir informée des résolutions de telle ou telle organisation internationale. Les assemblées de ce type qui existaient déjà luttaient pour leurs prérogatives : droit de regard et

de contrôle, ou du moins droit à l'information. Dans des États autoritaires ou instables, en revanche, les parlementaires qui contournent le monopole du gouvernement par des contacts avec l'étranger s'exposent à des interdictions de sortie du territoire ou même à des procès en haute trahison.

La vision d'États nationaux isolés, ne se conformant qu'à leurs propres lois et n'entretenant des relations réciproques que par l'entremise d'« émissaires » ne correspond déjà plus à la réalité depuis le XIX^e siècle sur son versant déclinant. L'ère des grandes organisations internationales a débuté avec l'invention du téléphone. Ces organisations qui ont vu le jour depuis la création de l'« Union télégraphique internationale » (UTI) en 1865 sont si nombreuses et variées qu'il est désormais malaisé d'en dresser la liste. De plus en plus fréquents sont les problèmes appelant une solution supra-étatique, toujours plus diverses les questions dont s'emparent les organisations internationales. L'activité de ces dernières, quand elles ne sont pas purement privées, est en général pilotée de conserve par les gouvernements nationaux.

Mais plus les décisions prises au niveau international se multiplient, plus forts seront les gouvernements des divers États et plus grandes les difficultés des parlements nationaux à les contrôler efficacement. L'internationalisation exige une vigilance particulière de la part des représentations populaires.

Le mécanisme conduisant à un affaiblissement des parlements est certes aisé à appréhender, mais difficile à surmonter. Voilà des chefs de gouvernement ou des ministres qui, lors de conférences internationales, bataillent ferme avant d'adopter à l'unanimité des résolutions... qu'un parlement national devrait ensuite rejeter ? On ne s'étonnera donc pas que les parlementaires y réfléchissent à deux fois avant de dire « non » à un accord international.

Soucieux d'enrayer cette évolution, les parlements et les parlementaires de divers États sont fortement et légitimement motivés pour maintenir des contacts directs entre eux et pour se réunir au sein de nouveaux organes de contrôle. C'est un impé-

L'invention du téléphone inaugure également l'ère des organisations internationales.

ratif de la démocratie. Parmi ces organisations internationales créées par les gouvernements, figurent aujourd'hui les assemblées parlementaires. Celles-ci sont constituées par les parlements des États membres d'après une certaine clé. Elles sont généralement dénuées de véritables droits de contrôle, mais le droit à l'information leur est souvent reconnu. En tout état de cause, les membres des gouvernements se savent soumis au contrôle parlementaire, même lorsqu'ils voyagent à l'étranger et déploient des activités à l'international.

Sans même rétroagir à l'échelon national, les relations internationales sont trop étroites et trop importantes pour les abandonner aux seuls gouvernements qui, comme l'Histoire le démontre, se situent institutionnellement sur le plan intergouvernemental dans leur action. Les parlementaires, pour leur part, restent en mesure, même lorsque rien ne va plus entre gouvernements, de bien mieux faire la part des choses et d'entretenir des relations propices à la paix, voire d'en tisser de nouvelles. Maint mouvement de détente fut précédé d'une rencontre au niveau parlementaire. Si deux gouvernements se déchirent sur une question d'actualité, mais que par ailleurs un intérêt réciproque et de bonnes connaissances du système politique de l'autre pays existent au niveau parlementaire, les chances d'un règlement politique n'en seront que plus grandes.

Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, et son homologue allemand, Norbert Lamert, pendant une séance plénière du Bundestag.





Le président du Bundestag allemand, Norbert Lammert, accueille une délégation de l'Assemblée consultative du Royaume d'Arabie saoudite.

Tel gouvernement en prendra parfois ombrage, pouvant en effet facilement succomber à l'impression que sa politique internationale est contrecarrée. En réalité, il profitera fréquemment de tels contacts – notamment quand il souhaite faire passer un message alors que les « canaux diplomatiques » habituels sont bouchés. Dans les années soixante, tandis que de nombreux États arabes nouaient des relations avec la RDA, le gouvernement fédéral réagit fidèlement à sa doctrine d'alors et rompit les relations avec lesdits États. Néanmoins, c'est grâce aux parlementaires que les contacts avec le monde arabe furent maintenus.

Dans les relations internationales, les gouvernements ne sont toutefois pas toujours plus rigoureux et conséquents que les parlementaires, loin s'en faut. Souvent même, c'est l'inverse qui est vrai : ils sont beaucoup plus complaisants. Ainsi, ils répugnent à évoquer les sujets qui fâchent – violations des droits de l'Homme ou des droits civiques dans le pays avec lequel ils sont en contact, conflits avec des États tiers. Leurs

hésitations s'expliquent peut-être, mais pas nécessairement, par des raisons d'État. Le plus souvent, les gouvernements attendent quelque chose de leurs homologues : commandes pour l'économie ou consentement à un projet international. Dans ces conditions, il ne serait pas souvent opportun de se brouiller en soulevant un point périlleux. Les parlementaires, quant à eux, sont beaucoup plus libres que les représentants des gouvernements pour aborder des sujets délicats. Les rapports en deviennent conflictuels, mais aussi plus ouverts. Les relations internationales ne reposant que sur des formules de politesse et sur d'éphémères convergences d'intérêts ne sont guère promises à durer.

Les parlementaires peuvent aborder des sujets délicats avec beaucoup plus de liberté que les représentants du gouvernement.

Le contrôle démocratique et le suivi parlementaire, jusqu'au niveau international, sont sans conteste les fonctions essentielles des relations interparlementaires, mais non pas les seules. De même, l'entente entre les peuples, l'esprit solidaire et collégial manifesté par des parlementaires au-delà des frontières incitent les députés à s'engager au niveau international.

Lorsque le dirigeant d'un pays étranger – événement rarissime – est convié à s'exprimer devant le Bundestag, cet hôte ne manquera pas de mesurer l'insigne honneur qui lui est ainsi réservé. Le chef d'État étranger a l'occasion de s'adresser directement au peuple allemand ou à ses représentants, ce qui constitue un symbole fort. En effet, d'après les canons de la diplomatie classique, l'intervention d'un représentant étranger dans l'hémicycle national est en réalité une « immixtion » illégitime, la règle voulant que les États ne communiquent que par le biais de leurs seuls gouvernements. Si cette « immixtion » est pourtant tolérée, elle est la traduction d'une confiance tout particulière.

Les ingérences et interférences reposant sur des rapports de confiance jouent un rôle particulier, notamment dans les relations interparlementaires, et vont parfois bien plus loin que les interventions cérémonieuses de chefs d'État. La présence de députés français lors d'une séance du Bundestag et, à l'inverse, de leurs confrères allemands pendant une réunion de l'As-



Membres des Bureaux du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale en réunion avec Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale et Norbert Lammer, président du Bundestag allemand.

semblée nationale est l'expression d'une relation de confiance particulière entre les deux pays. De même, les programmes d'échanges destinés aux collaborateurs parlementaires, outre le considérable intérêt pratique qu'ils présentent, sont des actes symboliques de la confiance régnante : regardez donc, signifient-ils, le sanctuaire de notre souveraineté nationale ouvre toutes grandes ses portes aux regards étrangers.

Enfin, l'idée du parlementarisme n'est pas à chaque fois réinventée dans chaque nation, elle a en effet sa logique et son histoire propres, transcendant toutes les frontières. Partout dans le monde, les parlements connaissent un rapport de tension avec les gouvernements, ils luttent pour des droits électifs et budgétaires, des droits au contrôle et à l'information, ils s'efforcent aussi efficacement que possible de fondre des centaines de souhaits particuliers dans des décisions viables.

Le premier Parlement de l'Allemagne tout entière, réuni en 1848 en l'église Saint-Paul de Francfort-sur-le-Main, ne fut pas pris au sérieux par les dirigeants, un destin auquel sont aujourd'hui encore condamnés de nombreux parlements à travers le monde. Sous le II^e Reich, le Reichstag dut défendre ses prérogatives face au chancelier, puis contre le Kaiser. De semblables



L'église Saint-Paul de Francfort-sur-le-Main.

conflits opposant le pouvoir législatif à l'exécutif surviennent de nos jours encore partout dans le monde.

Certaines dictatures, pour dissimuler la réalité du pouvoir, drapent d'oripeaux leurs parlements. Quelle doit être la ligne de conduite des démocrates à leur égard ? Profiter des droits restreints d'un parlement ou s'en tenir à l'écart sous prétexte qu'il n'est qu'une façade ? L'immunité des parlementaires – c.-à-d. la protection contre les poursuites pénales – est une notion encore ignorée de certains pays : les députés défendant les intérêts de leurs électeurs s'exposent à des sanctions pénales.

Partout dans le monde, les parlementaires sont confrontés à des problèmes similaires et partagent des intérêts « collégiaux ». Pourtant, il ne s'agit pas nécessairement de questions touchant aux fondements de la démocratie. Ainsi, la sélection des informations et leur mise en circulation, désormais par voie électronique dans la plupart des cas, concernent tous les parlements. Quelle est la somme minimale d'informations dont doit disposer un député pour être à même de prendre une décision responsable ? Quel volume d'informations ne pas dépasser pour éviter de crouler sous une avalanche de détails ? À cet égard, que peuvent apprendre les membres du Bundestag de leurs confrères du Congrès américain ? Ce ne sont là que quelques-unes des questions traitées dans le dialogue interparlementaire.

L'Assemblée nationale de Francfort-sur-le-Main

Le premier Parlement élu librement en Allemagne se réunit en 1849 en l'église Saint-Paul de Francfort-sur-le-Main. La Constitution élaborée en son enceinte reposait sur les principes de la démocratie parlementaire, elle prévoyait un catalogue de droits fondamentaux et une monarchie constitutionnelle avec un empereur héréditaire. Sans doute l'Assemblée nationale et sa Constitution se soldèrent-elles par un échec dû au refus du roi de Prusse d'accepter la dignité impériale. Il n'en reste pas moins que des parties essentielles de cette œuvre serviront de modèle à la Constitution de Weimar en 1919 et à la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne en 1949.

Sur la voie d'un « parlement international » : les Assemblées parlementaires

Le Conseil de l'Europe, aussi animé qu'un parlement national

Qui a jamais assisté, au fil des quatre semaines annuelles de leur déroulement, à l'une des séances de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne prononcera plus le vilain mot de « tourisme politique ». À Strasbourg, les séances sont aussi véhémentes et directes que dans les enceintes parlementaires nationales. Bien plus, il est fréquent que les joutes du Conseil de l'Europe soient autrement turbulentes, leur part routinière et consensuelle étant en effet beaucoup plus faible. En plus d'être animés, les débats strasbourgeois sont farouches. S'il ne sont que rarement mentionnés dans les journaux télévisés des chaînes allemandes, cela est notamment dû au fait que les sujets relatifs à l'Union européenne et aux événements bruxellois sont jugés plus importants. Il en va tout autrement dans les nombreux pays de l'Est européen, de l'ancienne Union soviétique et de la Turquie, qu'ils n'aient adhéré au Conseil de l'Europe qu'à partir de 1990 ou qu'ils ne soient pas membres de l'UE.

En Albanie ou en Roumanie, quiconque s'intéressant à la politique connaît de nom les rapporteurs albanais ou roumains du Conseil de l'Europe – les noms de députés qui ne pourraient que se réjouir d'une telle popularité dans leur propre pays. En Europe centrale et orientale, bon nombre de dirigeants politiques ont appartenu à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Pour la plupart des pays d'Europe orientale, l'adhésion au Conseil de l'Europe fut un premier pas vers l'Occident. Lorsque l'Union européenne met aujourd'hui l'accent sur ses « valeurs », on oublie



Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, ancêtre des organisations politiques et interétatiques du Continent, compte désormais 46 États membres. Il fut fondé en 1949 dans le but de protéger les droits de l'Homme, la démocratie parlementaire et les principes de l'État de droit, mais aussi afin d'éveiller la conscience d'une identité européenne fondée sur des valeurs communes transcendant les différences culturelles.

souvent que c'est au Conseil de l'Europe que revenait et que revient encore le mérite de les avoir propagées et d'en avoir contrôlé le respect. Des résolutions se rapportant par exemple au traitement à réserver aux contenus diffamatoires sur l'Internet ou à la légalisation de l'euthanasie se répercuteront sur la législation nationale de nombreux pays membres. À Strasbourg, des parlementaires dynamiques se plaignent souvent que leur travail n'est guère remarqué du public, alors qu'une quelconque rencontre de chefs de gouvernement, aussi cérémonieuse soit-elle, est un rendez-vous obligé de toute la presse.



Le bâtiment du
Conseil de l'Europe à
Strasbourg.

Le Conseil de l'Europe fut créé en 1949 par les États européens suivants : Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège et Suède. Il fut rejoint par la Turquie la même année, par l'Allemagne en 1950 et par l'Autriche en 1956. L'Espagne et le Portugal, longtemps gouvernés de manière autoritaire après la fin de la Seconde Guerre mondiale, ne furent respectivement admis qu'en 1976 et 1977. L'idée d'un Conseil de l'Europe avait germé en Grande-Bretagne pendant le conflit mondial. Winston Churchill, le Premier ministre britannique, aurait à l'origine préféré un Conseil

international pour chaque continent en lieu et place des Nations Unies. Seul le Conseil de l'Europe fut créé, mais sans le volet sécurité, confié précisément à ces Nations Unies qui finiront par voir le jour. Principale attribution du Conseil de l'Europe : protection des droits de l'Homme, de la démocratie et des principes de l'État de droit.

À l'exception du Bélarus sous gouvernement autoritaire, tous les pays européens sont désormais membres du Conseil de l'Europe, de même que l'Arménie et l'Azerbaïdjan, deux États situés à proprement parler en Asie. Les parlementaires ont longtemps et très attentivement étudié les demandes d'adhésion de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie-et-Monténégro, trois pays ayant participé à la guerre en ex-Yougoslavie. Quant à l'admission de la Russie, en 1996, elle a suscité une controverse acharnée : les uns la jugeaient importante, les autres redoutaient qu'elle n'entraînât une dilution de leurs rigoureux critères démocratiques. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'a pas pour habitude de prendre des égards politiques vis-à-vis des puissants. Ainsi, elle n'a pas hésité à suspendre l'appartenance de la Grèce au Conseil de l'Europe, alors qu'en 1967 des colonels venaient de s'emparer du pouvoir et d'instaurer une dictature dans cet État membre de l'OTAN.

Le Conseil de l'Europe est une organisation authentiquement parlementaire ; l'Assemblée parlementaire (« consultative » jusqu'en 1974) est, de par son importance politique, à mettre sur un « pied d'égalité » avec le Comité des ministres. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe entretient un « Congrès des communes et régions ». Sans doute la Cour de Justice européenne des droits de l'Homme (CEDH), bien que souvent confondue avec la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), est-elle l'organe du Conseil de l'Europe le mieux connu. Tout citoyen a le droit de saisir cette juridiction sise à Strasbourg pour y former un recours contre son propre pays. Les sentences de la CEDH peuvent parfois susciter un vif intérêt, même dans les États membres de longue date. C'est par exemple le cas de



Winston Churchill

« Il faut un remède qui, comme par miracle, modifierait totalement la situation et en l'espace de peu d'années pourrait rendre l'Europe libre et heureuse... Nous devons créer quelque chose comme des États-Unis d'Europe. »

l'« arrêt Caroline » rendu le 24 juin 2004, par lequel l'Allemagne a été condamnée pour ne pas avoir suffisamment protégé le droit de la requérante au respect de sa vie privée dans les médias.

L'Assemblée parlementaire est la « partie active » du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée se compose de parlementaires délégués par les parlements nationaux et dont le nombre varie de 2 à 18 en fonction du chiffre de population de chacun des 46 États membres. Le Canada, Israël et le Mexique ont le statut d'observateur. Rudolf Bindig (député SPD au Bundestag et président de la délégation allemande pendant la 15^e législature) qualifie l'Assemblée parlementaire de « partie active » du Conseil de l'Europe, l'instrument le plus puissant de ce dispositif étant à son sens le « monitoring ». Engagée par l'Assemblée, cette procédure consiste à placer divers États, qu'ils souhaitent adhérer ou que des violations des droits de l'Homme surviennent sur leur territoire, sous la surveillance de parlementaires d'autres États membres du Conseil de l'Europe. Rudolf Bindig souligne que si la peine capitale a été abolie dans tous les États membres, ou du moins suspendue, c'est à une initiative de l'Assemblée parlementaire que ce succès est dû. Pour Eduard Lintner (député CDU/CSU au Bundestag et vice-président de la délégation allemande pendant la 15^e législature), le principal atout du Conseil de l'Europe tient essentiellement à la priorité qu'il accorde aux questions de l'État de droit et des droits de l'Homme. Et d'ajouter que le prochain objectif consistera désormais à faire en sorte que la Cour de Strasbourg, littéralement submergée par le dépôt de 40 000 nouveaux cas par an, puisse fonctionner plus efficacement. Élaboré à cette fin et prévoyant une réforme de la CEDH, le 14^e Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme est actuellement en attente d'être signé et ratifié par les États membres.

Depuis sa création, le Conseil de l'Europe a élaboré près de 200 conventions, protocoles et traités, le texte le mieux connu étant la Convention européenne des droits de l'Homme en 1953. Non seulement le Conseil de l'Europe adopte des traités, par ailleurs il en surveille en permanence l'application. Il ne suffit

pas que le gouvernement d'un candidat à l'adhésion les signe simplement. Avant son admission, sa législation et sa pratique administrative sont passées au crible et exposées aux lumières de la critique. Au goût de certains gouvernements, cette « ingénierie » de parlementaires étrangers va trop loin. Mais les députés, dont bon nombre ont consenti des efforts considérables depuis plus d'une décennie déjà, ne se satisfont pas de formules creuses. Réputés intraitables, ils savent aussi comment associer à leurs contrôles l'opinion publique du pays sous revue. Si l'adhésion devient effective, les gouvernements des pays candidats s'en trouvent rehaussés dans leur prestige.

Au-delà même de la procédure d'adhésion, le Conseil de l'Europe reste vigilant et met sous surveillance les États membres qui auraient fait l'objet de plaintes relevant de sa compétence. Lourd discrédit jeté sur le gouvernement des pays concernés, et que l'opposition ne se privera généralement pas d'exploiter à fond.

Le Bundestag délègue 18 membres effectifs et 18 suppléants à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Joachim Hörster (CDU/CSU) est le chef de la délégation allemande, mais aussi le vice-président de l'Assemblée parlementaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

<http://assembly.coe.int/DefaultF.asp>

ou

http://www.bundestag.de/parlament/internat/interparl_orga/index.html (en allemand)



Des parlementaires sur un terrain miné : l'OTAN

La politique de sécurité, apanage de l'OTAN, est par excellence un domaine réservé des gouvernements à travers le monde. Serait-ce simplement parce que le secret doit être souvent

gardé, les exécutifs n'apprécient guère que des parlementaires se mêlent de leurs affaires. En Allemagne, les questions de politique de sécurité sont traitées de manière plus démocratique que dans de nombreux autres pays. La Bundeswehr est qualifiée d'« armée parlementaire », chaque opération étant en effet subordonnée à l'agrément du Bundestag, prérogative à laquelle les députés sont très attachés. Mais concernant l'état interne des forces armées et les orientations stratégiques parmi les partenaires de l'Alliance, les droits de regard du Bundestag sont plutôt restreints. Toutes les délibérations et résolutions du Conseil de l'Atlantique Nord, toutes les initiatives du Secrétaire général de l'Alliance sont totalement soustraites au contrôle des parlements nationaux. La Bundeswehr et les forces armées des Alliés étant placées sous le commandement suprême et unifié de l'OTAN, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) revêt à cet égard une importance particulière.

Dès la création de l'OTAN en 1949, des parlementaires voulurent faire entendre leurs points de vue, mais se heurtèrent longtemps à un mur du refus. C'est surtout Winston Churchill, le légendaire Premier ministre britannique, qui leur barra la route. Il fallut attendre 1955, soit six ans plus tard, et l'initiative du ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, pour que se crée une « Conférence parlementaire de l'OTAN ». Mais face à l'opposition des gouvernements, elle ne put jamais devenir un organe officiel de l'OTAN. Rebaptisée une première fois « Assemblée de l'Atlantique Nord », puis « Assem-

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

L'OTAN a été fondée en 1949 par douze États d'Europe et d'Amérique du Nord. Cette alliance militaire emporte pour les États membres l'obligation de résoudre les conflits par des voies pacifiques et de cultiver des relations amicales sur le plan international. Dans le cadre d'une coopération politique, économique, sociale et culturelle et par la reconnaissance des principes démocratiques, il s'agit de sauvegarder l'ordre social et libéral de l'Occident. En cas d'agression armée contre l'un des membres, le Traité fait obligation aux autres États membres d'assurer l'autodéfense collective.

blée parlementaire de l'OTAN », elle ne constitue cependant pas un organe de l'Alliance, mais une organisation juridiquement indépendante, qui d'ailleurs est basée sous une autre adresse à Bruxelles.

Après des réticences initiales, une sorte d'arrangement a fini par s'établir entre l'OTAN et les parlementaires. Aujourd'hui, le Secrétaire général de l'OTAN assiste aux sessions semestrielles des parlementaires et y prend la parole. Les parlementaires ne sont pas les seuls à pouvoir s'en réjouir : les maîtres de l'OTAN ne pourraient rêver meilleure instance, constituée des responsables de la politique de sécurité et de défense de leurs membres. S'ils veulent éviter que leurs objectifs stratégiques ne soient censurés par un parlement, ils feront bien d'écouter l'Assemblée parlementaire comme s'il s'agissait d'un système d'alerte précoce. L'unanimité étant de règle au sein de l'OTAN, la prudence est de mise.

D'un point de vue formel, l'Assemblée parlementaire (qui compte 248 membres) s'est donné pour mission de promouvoir la « solidarité atlantique » et la « coopération des États membres sur des questions de politique de défense et de sécurité » – objectifs qui par conséquent ne peuvent que servir l'organisation intergouvernementale qu'est l'OTAN. Dans les années qui ont précédé et suivi les bouleversements de 1989-1990 et l'ouverture de l'OTAN vers l'Europe de l'Est, ce sont des parlementaires qui ont fréquemment joué les « brise-glace ». Dès 1988, ils nouaient des contacts prudents avec la Hongrie. Tout en faisant encore officiellement partie du bloc soviétique, ce pays n'en envoya pas moins son ministre des Affaires étrangères assister à la réunion d'une commission parlementaire. Cette initiative, à supposer qu'elle eût été prise par l'OTAN, aurait très bien pu être interprétée comme une menace pour la sécurité du Pacte de Varsovie d'alors et entraîner de sérieuses

Le Pacte de Varsovie

Signé en 1955 par huit États, le Pacte d'assistance militaire du bloc de l'Est faisait contrepois à l'OTAN pendant la guerre froide. Les États membres se portaient mutuellement garants de leur volonté de préserver la paix et d'une assistance militaire en cas d'agression contre l'un d'entre eux. L'avènement de la perestroïka dans l'Union soviétique des années 1980 fit douter de la pérennité de cette structure. Après la réunification de l'Allemagne en 1990, le Pacte de Varsovie fut officiellement dissous le 1^{er} juillet 1991.



Siège officiel de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Bruxelles.

implications. Mais les parlementaires étaient indépendants et par conséquent plus libres que les gouvernements dans leur action. L'année suivante, l'Assemblée parlementaire faisait fonction de plate-forme expérimentale pour tenter d'aplanir les rivalités entre Moscou et Washington. Le chef d'état-major adjoint de l'URSS se présenta à une commission, tandis qu'une délégation de parlementaires de l'OTAN se rendait au Soviet suprême à Moscou.

Toutefois, ne voir en l'Assemblée parlementaire qu'une simple troupe auxiliaire du Conseil de l'OTAN serait un lourd contresens. Pendant la guerre au Kosovo en 1999, de vives controverses ont divisé les responsables de la politique de sécurité. Même chose en 2003, lorsque la guerre en Irak déchaînait les passions parmi les délégués et que le Conseil de l'OTAN, quant à lui, faisait l'impasse sur ce sujet.

Depuis la récente vague d'adhésions en 2004 et son extension à 7 États d'Europe centrale et orientale, l'OTAN compte désormais 26 membres. Les parlements de tous ces États ainsi que les 13 parlements associés à l'Assemblée parlementaire envoient leurs délégués pour des séances semestrielles qui, sur invitation de l'un des États membres, se tiennent en un lieu fixé par roulement.

Karl Lamers (CDU/CSU), chef de la délégation allemande à l'AP de l'OTAN, a été en outre élu par l'Assemblée président de la sous-commission « Partenariats de l'OTAN » en automne 2004, et l'année suivante, à Ljubljana (Slovénie), président du Groupe des Conservateurs. Il y a deux ans, son suppléant, Markus Meckel (SPD) a été élu président de la Commission politique par les députés.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée parlementaire de l'OTAN :

www.nato-pa.int,
www.naa.be

ou

www.bundestag.de/internat/interparl_orga/index.html (en allemand)

Des parlementaires pour une politique de sécurité : l'OSCE



À la différence de ce qui s'est passé avec l'OTAN, les parlementaires des États membres n'ont pas dû commencer par conquérir de haute lutte leur place au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Bien au contraire, la création d'une Assemblée parlementaire a été pour la première fois réclamée en 1990 dans la Charte de Paris, signée par les chefs d'État ou de gouvernement de 34 nations.

Un an plus tard, des parlementaires originaires de tous les États signataires de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, organisation ayant précédé l'OSCE – cf. encadré p. 18) se réunissaient à la demande de leurs chefs d'État ou de gouvernement pour doter la CSCE d'une Assemblée parlementaire. La Déclaration de Madrid (1990) arrêta les dispositions fondamentales du Règlement, les méthodes de travail, les effectifs (actuellement 317 parlementaires), le mandat et la répartition des suffrages (l'Allemagne occupe 13 sièges au sein de l'Assemblée).

L'OSCE n'a pas de bras armé. Ses fonctions et sa genèse la distinguent radicalement de l'OTAN, alliance militaire occidentale apparue pendant la guerre froide. L'OSCE, par contre, s'est vue dès les origines comme un « système de sécurité collective » visant à combler le fossé entre des belligérants en puissance. Or cette mission requiert impérativement la participation de parlementaires.

Pas plus tard qu'en 1967, le Pacte de Varsovie regroupant le camp communiste sous le bouclier militaire de l'Union soviétique réclamait avec insistance la tenue d'une « Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ». C'était l'époque de la détente politique et du

L'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

L'OSCE est issue en 1995 de la « Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe » (CSCE). Parmi ses 56 membres figurent tous les États européens, les ex-Républiques de l'Union soviétique, les États-Unis et le Canada. Les objectifs de l'OSCE sont le maintien de la paix et la reconstruction après des conflits. Contrairement à l'OTAN, l'OSCE n'a pas d'orientation militaire. Elle est l'un des instruments essentiels d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion de crises et de prise en charge de l'après-conflit dans son territoire.

dégel. L'Occident hésita longtemps avant de satisfaire à cette demande, craignant que l'URSS ne cherchât à bouter politiquement les Américains hors d'Europe dans l'espoir de venir plus facilement à bout des membres européens de l'OTAN que de la superpuissance d'outre-Atlantique. De longs entretiens exploratoires furent nécessaires avant que la Conférence ne s'ouvrît enfin en juillet 1973, avec la participation des États-Unis et du Canada.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)

La CSCE s'est ouverte à Helsinki le 3 juillet 1973. Sept États du Pacte de Varsovie, 13 pays neutres et 15 membres de l'OTAN y ont pris part. Les États signataires de l'Acte final d'Helsinki en 1975 s'engageaient à ne violer aucune frontière, à résoudre pacifiquement les litiges, à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres États, à sauvegarder les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, ainsi qu'à coopérer dans les domaines économique, scientifique et environnemental.

Deux ans durant, les représentants de 7 États du Pacte de Varsovie, de 15 membres de l'OTAN et de 13 pays neutres se retrouvèrent à Helsinki, capitale de la Finlande. La CSCE allait se clôturer sur l'« Acte final d'Helsinki ». En échange de mesures concrètes de désarmement, l'URSS et les membres du Pacte de Varsovie acceptaient, pour la première fois dans leur histoire, de signer une convention internationale qui les engageait à respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, notamment la liberté d'opinion, de conscience, de croyance et de conviction. En contrepartie, le camp communiste pouvait inscrire à son crédit que, pour la première fois, la République fédérale reconnaissait la RDA comme partenaire à part entière.

L'application de l'« Acte final d'Helsinki » fut vérifiée lors de conférences de suivi. Mais le fait le plus saillant est la rapide diffusion de ce document dans le bloc soviétique et ses effets partout vivifiants sur les cercles de la dissidence démocratique.

Aujourd'hui, nombreux sont les historiens pour lesquels les résolutions de la CSCE en 1975 marquent le couronnement de la politique de détente et le début de la fin du bloc communiste.

La chute du communisme va faire évoluer la fonction de cette Conférence – convertie dans l'intervalle en institution permanente –, toutefois sans jamais la remettre en question. Lorsque survient la crise en Yougoslavie, de nombreux espoirs reposent sur cette organisation petite et jeune, à laquelle

appartiennent toutes les puissances qui ont ou pourraient avoir des intérêts dans les Balkans. En 1992, cette structure qui s'appelle encore CSCE est reconnue comme organisation sectorielle et régionale par les Nations Unies, elle aménage un Secrétariat général à Vienne et, par la suite, inaugure l'envoi de missions



Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

dans des foyers potentiels de crise en Europe et dans le Caucase. Rebaptisée « Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe » (OSCE) en 1995, elle entretient diverses missions de terrain dans le cadre desquelles elle contribue dans la pratique à la prévention et à la gestion de conflits. Ces missions concourent à instaurer et à consolider la démocratie, elles observent le fonctionnement des États, s'assurent que les droits de l'Homme et du citoyen sont respectés conformément aux exigences de l'ancien Acte final de la CSCE, elles suivent les médias et appuient la mise en place d'institutions. Pour toutes les jeunes démocraties, l'« Office pour les institutions démocratiques et les droits de l'Homme » (ODIHR) basé à Varsovie est un acteur important qui suit l'évolution des institutions, mais aussi de la société civile des États membres. Les équipes de l'ODIHR sont



Göran Lennmarker (Suède) préside l'Assemblée parlementaire de l'OSCE depuis juillet 2006.

spécialement formées et ont l'expérience requise pour superviser des élections. Mainte jeune démocratie a déjà vainement attendu que lui soit délivré le label de « liberté et d'équité », feu vert de l'ODIHR. Mais la critique est toujours assortie de recommandations sur les moyens d'aborder les choses différemment et de faire mieux la fois suivante.

C'est à Budapest, en 1992, que l'Assemblée parlementaire a siégé pour la première fois. Hormis qu'elle entretient un Secrétariat permanent à Copenhague, elle centre son travail sur la session annuelle qui se déroule à tour de rôle dans les divers pays membres et lors de laquelle est adoptée une déclaration politique. En février, une autre séance principalement axée sur le dialogue avec les représentants de l'OSCE se tient à Vienne, au siège de cette organisation. La session d'automne, depuis quelques années, comporte le « forum Méditerranée ». Pendant toute l'année, les parlementaires sont en mission en tant que scrutateurs électoraux et participent à divers symposiums et conférences régionales.

Il est dans l'esprit d'amitié traditionnellement partagé par les gouvernements et les parlements au sein de l'OSCE que le président en exercice – désigné par rotation annuelle en sa qualité de ministre des Affaires étrangères d'un État membre – soumette un rapport d'activité à l'Assemblée parlementaire et réponde aussi aux questions des députés. Pour autant, l'OSCE reste en substance une organisation intergouvernementale. D'un point de vue strictement formel, l'Assemblée parlementaire est indépendante.

Le travail de l'Assemblée parlementaire suit en général les grands axes d'activité du Conseil des ministres. Ici se cristallisent l'engagement et l'expertise de parlementaires, notamment en direction du Sud-Est de l'Europe et de l'Asie centrale, c.-à-d. vers les régions dans lesquelles l'OSCE déploie ses missions. Depuis quelques années, l'Assemblée prête une attention particulière à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. La conférence contre l'antisémitisme organisée par l'OSCE en avril 2004 à Berlin a eu un grand retentissement inter-

national. Pour se rapprocher du Bélarus, seul État européen encore gouverné par une dictature, les parlementaires de l'OSCE sont confrontés à une tâche particulièrement délicate, tout l'art consistant tout d'abord à éviter que le contact ne se rompe.

Les 317 délégués accompagnent le travail de l'OSCE dans trois commissions qui renvoient thématiquement aux corbeilles d'Helsinki (politique et sécurité – économie, environnement et technologie – démocratie, droits de l'Homme et questions humanitaires). Il existe en outre des commissions ad hoc et des délégués spéciaux sur divers sujets qui vont de la transparence au sein de l'OSCE aux questions régionales, en passant par l'égalité des droits. Par ailleurs, les parlementaires se penchent aussi sur des questions de fond afférentes au fonctionnement et aux problèmes de l'OSCE, par exemple sur quels points faire porter les priorités et comment se démarquer dans son rôle par rapport au Conseil de l'Europe et à l'OTAN. En 2005, des experts ont élaboré des propositions en ce sens au niveau de l'OSCE et de l'Assemblée parlementaire. Avec 13 membres et 13 suppléants, les Allemands forment l'une des plus grosses délégations. Uta Zapf (députée SDP au Bundestag) dirige le groupe de travail « Bélarus » ; Hans Raidel (CDU/CSU) a été élu en 2006 vice-président de la commission pour les affaires politiques et la sécurité.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée parlementaire de l'OSCE :

www.oscepa.org

ou

www.bundestag.de/internat/interparl_orga/index.html (en allemand)



The Assembly of Western European Union
The Interparliamentary European Security and Defence Assembly

L'Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense (Assemblée de l'UEO)

À la différence de l'OTAN, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) n'a pas mis ses parlementaires dans l'obligation de lutter pour affirmer leur rôle. En effet, l'existence d'une Assemblée parlementaire est ancrée dans les statuts. Les 10 États membres (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal) délèguent 115 représentants – parmi eux 18 Allemands – dans cette Assemblée qui se réunit deux fois par an. Viennent ensuite 8 « membres assimilés » (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque), 5 « observateurs » (quatre États neutres – Autriche, Finlande, Irlande et Suède – ainsi qu'un pays membre de l'OTAN, le Danemark) et trois « membres associés » (Islande, Norvège et Turquie). Désormais dénommée « Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense », son nouveau nom traduit l'ambition d'anticiper mentalement les mutations d'une l'UEO qui, il est vrai, n'a désormais plus que des fonctions réduites. Elle constitue le cadre de l'OAEU (Organisation de l'armement de l'Europe occidentale), laquelle prépare la création d'une Agence européenne des armements et compte 19 États membres.

De par sa nature, l'UEO est un regroupement beaucoup plus serré que l'OSCE et que l'OTAN, d'où l'importance du rôle des parlementaires en son sein. Créée en 1948 dans la ville française de Dunkerque (département du Nord), elle fut d'abord pensée comme un pacte d'assistance des États ouest-

européens face à la menace potentielle d'une Allemagne susceptible de remonter en puissance. Née d'une constellation typique de l'après-guerre, elle allait très bientôt détonner dans

L'Union de l'Europe occidentale (UEO)

L'actuelle UEO fut fondée en 1954 sous forme de pacte d'assistance par l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et l'Italie. Les membres devaient se porter mutuellement assistance, notamment en cas d'agression armée, sauvegarder la paix et la sécurité en Europe. La création de l'OTAN enleva de son importance à l'UEO, laquelle fut toutefois réactivée dans les années 1990, alors que se déroulaient au sein de l'UE des discussions sur un pilier de la politique de sécurité et de défense.



Siège de l'Assemblée de l'UEO à Paris.

le paysage. Dès le début de la décennie 50, la France s'efforçait d'intégrer étroitement la nouvelle République fédérale d'Allemagne aux systèmes d'alliance de toute sorte.

Cela est tout aussi vrai de la politique de sécurité : en 1954, Allemands et Européens de l'Ouest signent le traité de Bruxelles modifié qui, en son article V fondateur, stipule une obligation d'assistance mutuelle en cas d'agression extérieure. À l'origine, le gouvernement français avait souhaité pousser cette intégration bien plus loin encore et fondre les armées ouest-européennes, y compris la future armée allemande, dans une même structure aux liens extrêmement étroits : la Communauté européenne de défense (CED). Mais l'Assemblée nationale française fit avorter ce projet mort-né. Dans la situation d'embarras consécutive à l'échec de la CED, la modification du traité de Bruxelles et donc l'actuelle UEO procédaient de la volonté de préserver à tout le moins l'obligation d'assistance mutuelle. Aucun rôle militaire ne fut dévolu à la nouvelle organisation. C'est l'OTAN dominée par son membre le plus puissant, les États-Unis, qui allait finalement faire adhérer la nouvelle Allemagne aux structures occidentales de défense en 1955.

L'obligation d'assistance stipulée par le traité de Bruxelles modifié est la plus étendue : en cas d'agression, les membres de l'UEO se portent automatiquement assistance par tous moyens, militaires et autres ; dans le cas des cas, aucune réso-

Sur la voie d'une unification de l'Europe en matière de sécurité et de défense, l'UEO a connu un regain d'importance.

lution particulière n'est requise. Par bonheur, aucune agression n'est survenue depuis 1954. Mais l'UEO gérait un bien précieux sous la forme de l'article V et n'avait donc pas besoin de déployer une intense vie intérieure – à la différence de l'OTAN intégrée militairement. C'est aussi la raison pour laquelle elle n'a jamais occupé de place particulière dans l'esprit du public.

Le puissant coup d'accélérateur donné à l'intégration européenne à la fin des années 1980 amena les États membres à se remémorer cette organisation qui avait presque sombré dans l'oubli. Il s'agissait aussi d'unifier l'Europe de la sécurité et de la défense. Dès lors, quoi de plus naturel que de réactiver une structure commune déjà en place ? Lors du célèbre sommet de Maastricht, en décembre 1991, la nouvelle « Union européenne » confia à l'UEO la mission d'« élaborer et d'appliquer » des décisions en matière de politique de défense. Tous les membres de l'UEO appartiennent à l'UE, mais l'inverse n'est pas vrai. En effet, un problème a surgi lorsque l'Union européenne s'est peu après élargie à des pays neutres qui, ne souhaitant pas contracter des obligations d'assistance, ne pouvaient donc pas adhérer à l'UEO.

Quelques années plus tard, cette éphémère reviviscence de l'UEO touchait déjà à sa fin. Depuis 1998, l'Union européenne elle-même se mue progressivement en pacte d'assistance assorti d'une composante militaire. Après la guerre de 1999, c'est encore l'UEO qui mobilisait un contingent de policiers pour le Kosovo. Mais en 2002, en Macédoine voisine, c'est déjà l'Union européenne qui, dans la foulée de l'OTAN et en son nom propre, mettait en œuvre des moyens militaires pour assurer une mission de paix. L'UEO ne fait plus qu'entretenir la stricte obligation d'assistance que l'UE, par égard pour le statut de neutralité de certains de ses membres, ne peut pas ou pas encore contracter. En tout état de cause, l'UEO est destinée à se perpétuer jusqu'à l'entrée en vigueur d'un traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Dans une organisation luttant de la sorte pour affirmer son rôle et ne cessant d'inscrire des questions fondamentales à son

ordre du jour, il va de soi que l'Assemblée parlementaire joue un rôle particulier. Ce sont les parlementaires qui, à un stade précoce, se sont souciés d'ouvrir à l'UEO les voies de l'intégration dans l'UE et qui ont élaboré diverses options.

Toutefois, les questions de fond sont loin d'être les seules débattues actuellement au sein de l'« Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense ». L'enjeu essentiel consiste à assurer un suivi parlementaire des nombreuses activités désormais déployées par les États membres de l'UE dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). À ce titre, il convient de mentionner l'opération « Althéa » en Bosnie-Herzégovine, ce qui au demeurant explique que l'Assemblée ait changé de nom. En effet, le Parlement européen n'a pour l'heure pas les compétences voulues pour jouer un rôle conséquent et déterminant dans la définition de cet important domaine politique de l'Union européenne. Globalement, cet organe ne manque pas de conférer à ses membres un profil particulier en matière de défense et de sécurité, parallèlement à l'OTAN. Ce sont les parlementaires de l'UEO qui, par exemple, ne cessent de réclamer un resserrement de la coopération technico-militaire avec la Russie, voisine de l'Europe. Encore eux qui ont été les plus explicites en plaidant pour les accords de désarmement en vigueur et contre l'intention américaine de mettre en place un bouclier antimissiles planétaire.

Il s'agit pour l'essentiel d'assurer le suivi parlementaire des nombreuses activités que l'UE a désormais déployées dans la PESD.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense :

www.assembly-weu.org/fr/

ou

www.bundestag.de/internat/interparl_organ/index.html (en allemand)



L'UIP, devancière de la SDN et de l'ONU

La Société des Nations résulte d'un projet des Alliés au sortir de la Première Guerre mondiale. Elle fut célébrée dans le monde entier comme une percée vers un futur « gouvernement mondial ». Enfin existait une organisation universaliste qui avait pour compétence bien définie le règlement de conflits, une instance qui disait indiscutablement le droit et le non-droit en cas de litiges internationaux. Pourtant, en pas même 20 ans, le manque d'autorité de la SDN allait sceller son échec : les États-Unis n'en firent jamais partie, l'Allemagne et l'Union soviétique tardèrent à adhérer. L'Italie fasciste et l'Allemagne nazie allaient cruellement démontrer le manque de mordant de cette « Société des Nations ».

L'Union interparlementaire (UIP)

Fondée dès 1889, l'UIP est une association internationale de parlements ayant pour objectifs de sauvegarder la paix, de faire avancer la compréhension de la démocratie partout dans le monde et de protéger les droits de l'Homme. Actuellement, 143 États souverains sont représentés au sein de l'UIP, laquelle siège deux fois par an dans le cadre de la Conférence interparlementaire.

Mais c'est un fait moins connu que la Société des Nations eut très tôt une devancière au niveau des parlements, l'« Union interparlementaire ». Contrairement à la SDN, l'UIP a survécu à deux guerres mondiales et existe aujourd'hui encore. Elle doit sa création, dès 1889, à Frédéric Passy (1822-1912) – économiste, écrivain et pacifiste français, descendant d'une grande dynastie de politiques – et au confrère britannique de ce dernier, William Randal Cremer (1828-1908), syndicaliste issu d'un milieu extrêmement modeste, aux fran-

ges de la misère. Dans leurs pays respectifs, à l'époque les plus puissants de la planète, ils furent l'un et l'autre parlementaires, et leur action fut récompensée par le prix Nobel de la paix.

Cremer et plus encore Passy, connu dans son pays comme « apôtre de la paix », souhaitaient intéresser les gouvernements du monde à un tribunal d'arbitrage international. De fait, quelques accords internationaux signés au début du XX^e siècle, par exemple la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (La Haye, 1907), établissaient à tout le moins des règles en cas de conflit. Mais il fallut attendre la fin de la catas-

trophique Première Guerre mondiale pour que voie le jour un tribunal arbitral s'interposant entre des gouvernements en discordes. Ce furent des parlementaires qui soulignèrent inlassablement la nécessité d'une telle institution et qui lui frayèrent la voie sur le plan des idées et de la politique.

En 1945, après la seconde tragédie du XX^e siècle, les Nations Unies relayaient une Société des Nations en déconfiture. Ainsi que la SDN, l'ONU est une organisation strictement intergouvernementale, sans dimension parlementaire. L'UIP s'est donc toujours appliquée à devenir une sorte d'« assemblée parlementaire » pour l'ONU et ses organisations annexes. En 2002, elle a fait un grand pas en ce sens grâce au statut d'observateur qui lui a été accordé par l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquelles un volet parlementaire ferait grand bien. En effet, dans un système de gouvernance globale, seule une représentation parlementaire peut atteindre à une véritable démocratisation internationale.

L'Union interparlementaire est constituée de sorte à se préoccuper de problèmes planétaires : système financier international, sida, terrorisme, etc. Sur ces sujets, elle délibère et adopte des comptes rendus et des résolutions. Celles-ci n'ont pas la force contraignante qui revient à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais elles sont censées inciter les parlements nationaux à prendre des décisions en leur sein. Fréquemment, l'UIP sera plus prompte que maint parlement national à aborder des thématiques nouvelles, l'Internet ou le génie génétique par exemple. Ainsi, elle propose des axes d'orientation. Pour Norbert Lammert, président du Bundestag et chef de la délégation allemande à l'UIP, celle-ci ne tient pas son importance intrinsèque de résolutions qui, selon ses termes, « ont au plus tard épuisé leurs effets au moment même où elles sont adoptées », mais de sa fonction de bourse de contacts.



Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, lors d'un discours au Bundestag en février 2002.

L'Organisation des Nations Unies (ONU)

Fondée en 1945 par 51 États, l'Organisation des Nations Unies constitue un regroupement interétatique de désormais 191 membres et une organisation planétaire universellement reconnue. Ses principales missions portent sur le maintien de la paix, le respect du droit international, la protection des droits de l'Homme et la promotion de la coopération internationale.



**Norbert Lammert,
président du Bundestag
allemand**

« L'importance véritable de l'UIP tient moins à ses résolutions qu'à son rôle de bourse de contacts et de réseau de parlementaires. »



**Bâtiment de l'Union
interparlementaire.**

Au demeurant, l'UIP est l'une des rares institutions à instaurer sous ses auspices un dialogue Nord-Sud régulier. Ce sont avant tout les pays en développement qui en bénéficient, et qui donc prêtent une attention particulière à l'UIP. Qu'elle se soit donné pour tâche de propager le parlementarisme et la connaissance des mécanismes parlementaires peut paraître secondaire à des démocraties bien consolidées. Néanmoins, cela permet un transfert de savoir du Nord au Sud et des riches vers les pauvres, ce qui est loin d'être une évidence. Les parlementaires qui, en un point quelconque du monde, sont bridés dans leur travail, traités comme des criminels ou persécutés peuvent compter sur la solidarité de leurs collègues de l'UIP. Une commission spécialement créée pour défendre les droits humains des parlementaires use efficacement, avec discrétion ou au grand jour, de moyens diplomatiques. De surcroît, l'Union interparlementaire défend depuis des décennies l'égalité des droits entre les sexes. Elle est la seule Assemblée interparlementaire à sanctionner les délégations exclusivement masculines – ou féminines – en leur retirant une voix.

L'UIP n'est pas constituée de parlementaires, mais de parlements entiers. À chaque session de printemps, le Bundestag délègue huit députés désignés par les groupes parlementaires, de même que les cinq autres pour la session d'automne. Le « Conseil », composé de trois parlementaires par État membre, prépare les résolutions. Trois commissions permanentes – paix et sécurité, développement et finances, démocratie et droits de l'Homme – se réunissent pendant les deux sessions annuelles. En outre, des conférences spéciales portent sur des sujets majeurs. L'UIP a son siège à Genève, ancien port d'attache de la Société des Nations. En l'an 2000, l'UIP a inauguré une conférence mondiale des présidents des parlements, convoquée à nouveau en 2005 sous forme de conférence de suivi et désormais prévue pour se dérouler à intervalles réguliers.

Pour de plus amples informations sur l'Union interparlementaire :

www.ipu.org/french/home.htm

ou

www.bundestag.de/internat/interparl_orga/index.html (en allemand)

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, pont jeté entre les deux rives de la Méditerranée



Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne compte 10 nouveaux membres. Avec l'adhésion de Chypre et de Malte à l'UE, la région formée par les États bordant la rive sud de la Méditerranée et par les pays du Moyen-Orient a fait un pas de plus dans son rapprochement avec l'Europe.

L'Union européenne a toujours plaidé en faveur d'une résolution juste et pacifique du conflit du Moyen-Orient. Cet engagement explique pour une bonne part que les États du Sud riverains de la Méditerranée respec-

tent et acceptent l'UE comme un partenaire ouvert au dialogue et à la négociation. L'UE a identifié cette chance et est consciente que sa politique méditerranéenne peut fournir un concours notable à la paix et à la stabilité durant le XXI^e siècle.

Le « processus de Barcelone » tenu sur les fonts baptismaux en 1995 revêt une importance particulière pour le Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Cette appellation fait référence à une coopération entre partenaires égaux en droits, l'UE et les États de la rive sud de la Méditerranée, dans les domaines de la politique et de la sécurité, de l'économie et du social, de la culture et des relations humaines. Cette coopération doit déboucher en 2010 sur une zone euro-méditerranéenne de libre-échange. Figurent parmi les pays concernés l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie, les Territoires palestiniens autonomes et la Tunisie. L'UE a déjà signé des accords d'association, de partenariat et de coopération avec



Session annuelle de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne 2006 présidée par Josip Borrell à Bruxelles.

quelques-uns de ces États. L'objectif à long terme est de créer une zone de prospérité et de stabilité dans le bassin méditerranéen.

Depuis 1998, c'est tout d'abord le Forum parlementaire euro-méditerranéen qui a assuré l'accompagnement parlementaire du processus de Barcelone. Puis en décembre 2003, les députés ont décidé de faire de ce Forum une assemblée permanente et donc de l'institutionnaliser, ce qui a consolidé et valorisé le processus de Barcelone dans son ensemble.

En mars 2004, le Bundestag a décidé d'adhérer à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM). La séance constitutive s'est tenue en avril 2004, et les premières réunions en commission de l'APEM ont suivi en septembre 2004. Depuis lors, l'Assemblée tient une session par an dans l'un des États membres. Elle se compose de 240 parlementaires au total, une moitié étant déléguée par les pays méditerranéens partenaires et l'autre moitié par les membres de l'Union européenne (75 représentants des parlements nationaux des 25 membres de l'UE et 45 membres du Parlement européen). Trois sièges reviennent à l'Allemagne.

L'APEM a pour objectifs de stabiliser l'espace méditerranéen et de promouvoir l'échange de vues et le dialogue entre les parlements des États partenaires. Globalement parlant, il s'agit d'imprimer de nouveaux élans à la coopération euro-méditerranéenne par une institutionnalisation renforcée de la dimension parlementaire. Au demeurant, les députés entendent suivre d'un œil critique l'affectation des fonds de l'UE dans ce domaine.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne :

www.bundestag.de/internat/interparl_orga/index.html (en allemand)

Depuis 2004, le Bundestag fait partie de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne où il détient trois sièges.

Ne pas oublier les ensembles régionaux

Sur un globe terrestre, l'Europe apparaît comme un ensemble à peu près cohérent. Certes, aucune frontière géographique ne délimite clairement son flanc oriental, mais vers les trois autres points cardinaux, les côtes semblent marquer de manière incontestable les contours de notre continent. Ici l'Europe, là l'Afrique, là-bas l'Asie – tous les écoliers découpent la planète en continents.

Mais on peut jeter un regard tout différent sur la carte. Si dans notre perception, les mers séparent les continents, elles les relient en effet tout autant. Historiquement, la Méditerranée a formé, bien avant l'actuelle Union européenne sur son territoire actuel, un espace culturel aux puissants points communs. Les anciens Romains se tournaient bien plutôt vers Carthage, aujourd'hui proche de Tunis, ou vers les rivages de l'Anatolie, que vers les marais de Germanie. La Méditerranée était bien plus un trait d'union qu'une ligne de démarcation.

Au Moyen-Âge, des Allemands, des Danois et des Suédois ont emprunté la Mer baltique en grand nombre, laissant sur les territoires qui la bordent des traces visibles aujourd'hui encore à travers le patrimoine culturel et architectural de ces pays. La Hanse a fondé de nombreux comptoirs dans tout l'espace baltique et, grâce à la vitalité du trafic de marchandises, a fait émerger une culture commune de la navigation maritime. Afin d'unifier cet ensemble partageant une même culture mais écartelé pendant les longues années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, les parlementaires de tous les riverains de la Baltique ont institué en 1991 la Conférence parlementaire de la Mer baltique. Ce forum est prévu pour débattre des pressants problèmes d'environnement que connaît actuellement la Baltique et que seul un effort conjugué permettra d'aborder et de résoudre. En parallèle, il s'agit d'aider les anciens pays du bloc soviétique, moins développés économiquement, à rattraper les standards occidentaux plus élevés en matière de sécurité maritime, et de prévenir ainsi des avaries qui pourraient s'avérer catastrophiques pour le milieu naturel de toute la région.



La Conférence parlementaire de la Mer baltique est un forum qui cherche des solutions conjointes aux sérieux problèmes environnementaux que connaît cette région.

La Mer noire, autre région unie par une identité culturelle commune et par des relations économiques séculaires, a toutefois été déchirée par de multiples conflits internes au cours des dernières années. De surcroît, elle est devenue une importante voie d'acheminement du pétrole extrait de la Caspienne. Raison de plus pour que les onze États riverains coopèrent étroitement et étouffent sans tarder les futurs foyers d'incendie. Le monde ne saurait que faire d'une région encore connaissant une crise alimentée par le pétrole.

Le Bundestag délègue des parlementaires à l'Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la Mer noire (CEMN), au sein de laquelle ils ont un statut d'observateur, comme les Français et les Israéliens.

Pour de plus amples informations sur la Conférence parlementaire de la Mer baltique :

www.bspc.net (en anglais)

ou

www.bundestag.de/internat/interparl_organ/index.html (en allemand)

Pour de plus amples informations sur la Coopération économique de la Mer noire :

www.pabsec.org (en anglais)

ou

www.bundestag.de/internat/interparl_organ/index.html (en allemand)

Les groupes d'amitié interparlementaires

Quand ils ne sont pas en salle plénière pendant un débat, dans leur bureau pour étudier un projet ou une proposition de loi ou occupés à régler les affaires de leurs circonscriptions, les députés travaillent dans les organes les plus variés. Le Bundestag comporte des commissions permanentes qui, à leur tour, forment des sous-commissions, des commissions d'enquête, des commissions d'étude ad hoc – et des groupes d'amitié interparlementaires.

Ces groupes d'amitié interparlementaires sont assurément le maillon le plus actif de la chaîne de relations établies avec l'étranger par le Bundestag. Ainsi, ils ont eu plus de 900 entretiens au cours de la 15^e législature. Les députés qui, tant sur le plan politique que culturel, s'intéressent particulièrement à un pays déterminé ou à une région précise se consacrent à ces groupes d'amitié. Dans le travail interparlementaire, il est rare que l'appartenance à un groupe parlementaire soit prise en compte. Toutefois, chacun de ces groupes d'amitié interparlementaires est officiellement dirigé par un comité dans lequel il est de règle que tous les groupes parlementaires soient représentés. Les groupes d'amitié interparlementaires ne sont pas exempts de toute formalité et sont officiellement constitués par le président du Bundestag à chaque nouvelle législature.

Les groupes d'amitié interparlementaires arrêtent souverainement leur action. En général, leur ordre du jour est dicté par l'actualité politique. Mais quels que soient les projets, ils peuvent être assurés de jouir d'un énorme crédit. En rejoignant l'un de ces groupes, tous les députés manifestent d'emblée leur intérêt et leur sympathie pour le pays partenaire de leur choix. S'ils s'engagent, c'est par incli-

Les groupes d'amitié interparlementaires

Institués dès la 3^e législature du Bundestag allemand (1957-1961), les groupes d'amitié interparlementaires entretiennent des contacts bilatéraux avec les parlements nationaux d'un ou de plusieurs pays partenaires. Pour ce faire, ils s'efforcent de multiplier les entretiens avec les députés et avec d'autres représentants des États partenaires afin d'échanger des informations, des points de vue et des expériences. De même, les parlements nationaux de nombreux États partenaires de l'Allemagne ont constitué des groupes d'amitié interparlementaires qui poursuivent un objectif identique.

nation et non par obligation, un état de faits qui suscite une atmosphère propice aux entretiens et aux visites. Les députés réélus au Bundestag pendant plusieurs législatures ont coutume de rester fidèles à « leur » pays partenaire. Fréquemment, ils voient plusieurs ambassadeurs et ministres des Affaires étrangères se succéder, et peuvent ainsi devenir d'influents experts du pays partenaire. Dans les groupes interparlementaires, les députés ont généralement un accès privilégié aux sources d'information. Ils font connaissance personnellement des ministres des Affaires étrangères, des chefs de gouvernement et des présidents de parti, ils obtiennent des réponses fiables et parfois même confidentielles à leurs questions.

Les relations franco-allemandes

Le groupe d'amitié interparlementaire franco-allemand, l'un des plus actifs, reflète l'étroitesse des relations entre les deux pays. Il organise diverses rencontres, par exemple le colloque Paris-Berlin auquel participent des politiques, des scientifiques et des représentants de la société civile. Lors du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, en janvier 2003 à Versailles, la séance commune du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale a donné une forte impulsion aux relations parlementaires et a conduit à une coopération renforcée entre les Bureaux respectifs et les commissions de chacune des deux assemblées.

Le groupe d'amitié interparlementaire franco-allemand créé en 1957 est le plus ancien de tous et joue un rôle éminent. Hormis les habituelles visites réciproques, il conduit des activités multiples afin d'intensifier la coopération entre les deux parlements. Le colloque Paris-Berlin qui se tient une fois par an, à tour de rôle en France et en Allemagne, est consacré à des sujets de l'actualité sociopolitique. Des scientifiques et des représentants des milieux économiques et de la société civile prennent place à côté de députés français et allemands pour débattre de sujets qui préoccupent la population des deux pays.

La forme la plus étroite de travail en commun a consisté à mettre pour la première fois en place un organe parlementaire mixte, composé de six parlementaires allemands et d'autant de députés français qui avaient pour mission de mener une étude sur l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Au terme de neuf mois d'une étroite coopération, un rapport établi en commun et dans les deux langues a incité les deux gouvernements à revoir les fondements de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse.



Colloque Paris–Berlin organisé par le groupe d’amitié interparlementaire franco-allemand sur le « Rôle du partenariat franco-allemand dans une Europe élargie ».

Un groupe d’amitié interparlementaire peut jouer un rôle particulièrement important en cas de tiraillements entre gouvernements. Les débats sont plus francs entre parlementaires, mais surtout ils se déroulent toujours dans un climat d’amitié. Ainsi, début 2003, les relations entre les gouvernements allemand et américain étaient au plus mal en raison de la guerre en Irak. Pourtant, le groupe d’amitié interparlementaire pour les relations avec les États-Unis a convié des députés du « US Congress Study Group on Germany » à prendre part à la rencontre annuelle en Allemagne et à parler des divergences de vue – alors qu’au même moment de nombreux contacts bilatéraux étaient momentanément ajournés. Par ailleurs, les parlementaires peuvent même cultiver des contacts avec des territoires qui ne sont pas reconnus comme États – Taiwan par exemple. Le gouvernement de la République fédérale d’Allemagne considère qu’il n’y a qu’un seul État chinois et n’entretient donc pas de contacts officiels avec Taiwan. Le Bundestag, par contre, maintient un « Cercle d’amitié parlementaire Berlin-Taipeh » afin d’échanger des points de vue et des informations au niveau parlementaire.

Les plus nombreux et les plus grands groupes d’amitié interparlementaires se consacrent à des États auxquels le gouvernement fédéral est lui-même lié par d’étroites relations, par exemple la France, les autres membres de l’UE ou la Russie. Pourtant, le travail de ces groupes est souvent irremplaçable.



Députés français, britanniques et russes lors d'une manifestation au Bundestag pour le 60^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Ainsi, le groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec la République de Corée étudie l'éventuelle tenue à Berlin d'une réunion commune à laquelle des parlementaires des deux Corées, Nord et Sud, seraient conviés à participer, occasion d'approcher concrètement avec eux les défis et les difficultés d'une réunification. Mais il s'écoule beaucoup de temps avant qu'un gouvernement ne puisse entreprendre une démarche similaire. De même, une place de choix revient au dialogue avec les parlementaires d'États islamiques, mené en particulier par le groupe d'amitié interparlementaire avec les États arabophones du Proche-Orient, par le groupe d'amitié interparlementaire germano-égyptien, par le groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États du Maghreb et par le groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États d'Asie du Sud.

Le groupe d'amitié interparlementaire germano-roumain s'est fixé pour objectif d'appuyer la Roumanie dans la stabilisation de la démocratie. La confiance est si forte que des députés allemands conseillent leurs confrères roumains et que ces derniers consultent directement leurs homologues allemands



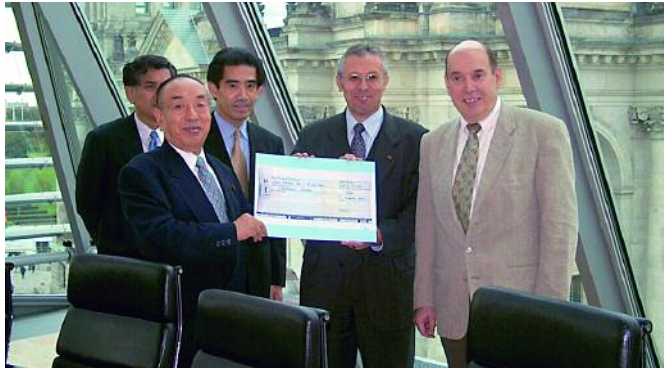
Herta Däubler-Gmelin, présidente du groupe d'amitié interparlementaire avec les États de la CDAA, salue le président namibien Hifikepunye Pohamba.

sur des problèmes liés à l'adhésion de la Roumanie à l'UE. Des parlementaires allemands et néerlandais ont organisé en commun une réunion consacrée à l'euthanasie, sujet à propos duquel les opinions divergent radicalement dans ces deux pays voisins et liés par une amitié étroite. Impossible d'imaginer un forum plus ouvert et pourtant plus officiel qu'un groupe d'amitié interparlementaire pour procéder à un tel échange de vues. Le groupe d'amitié interparlementaire germano-turc, pour sa part, a contribué à convaincre le Parlement turc de la nécessité de légiférer afin d'améliorer la situation des droits de l'Homme. C'est ce qui a permis les toutes dernières réformes adoptées par la Turquie en préparation des pourparlers d'adhésion à l'UE.

Parfois même, les parlementaires d'Allemagne et du pays partenaire adoptent des résolutions communes qui ont ensuite une grande résonance dans les deux parlements. Réagissant aux crues catastrophiques de l'été 2002 dans l'Est de l'Allemagne, les députés japonais du groupe partenaire ont spontanément et généreusement fait des dons privés. Naturellement, il est en général malaisé de juger des résultats des entretiens – et impossible de les chiffrer en euros.

Une fois par législature, les groupes d'amitié interparlementaires ont le droit de former une délégation, actuellement

Yoshtsugo Harada, président du groupe d'amitié japonais-allemand, remet à Horst Friedrich, président du groupe d'amitié interparlementaire germano-japonais, des dons de parlementaires japonais à l'intention des victimes des crues de l'Oder en 2002.



de sept membres, pour se rendre dans le pays ou dans la région partenaire. Inversement, à une occasion pendant le même laps de temps, ils peuvent inviter leurs confrères étrangers à venir en Allemagne. Ils disposent de crédits pour voyager et accueillir leurs hôtes. Ces visites prennent souvent la forme de conférences en modèle réduit, auxquelles les gouvernements ne manquent d'ailleurs pas de prêter attention. Il est fréquent qu'un chef de gouvernement étranger en visite à Berlin exprime un souhait qui a germé lors de la visite de parlementaires.

Dans l'actuelle 16^e législature (depuis 2005), on dénombre 51 groupes d'amitié interparlementaires. Viennent ensuite le Cercle d'amitié Berlin-Taïpeh et deux délégués, l'un pour la Bosnie-Herzégovine et l'autre pour la République de Moldova. Certains groupes d'amitié interparlementaires se consacrent à des régions entières, Amérique centrale, Afrique occidentale et centrale ou États baltes par exemple. Ainsi, par l'intermédiaire de ces groupes d'amitié bilatéraux et multilatéraux, le Bundestag entretient des contacts avec la presque totalité des parlements nationaux dans le monde.

Pour de plus amples informations sur les groupes d'amitié interparlementaires :

www.bundestag.de/internat/interparl_orga/index.html (en allemand)

De président à président : comment organiser un parlement

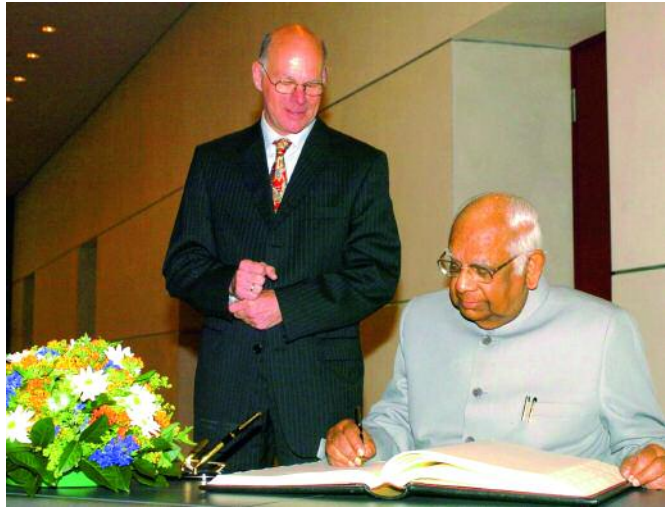
Non seulement les parlementaires des pays les plus divers, mais aussi les présidents des parlements se retrouvent par intérêt pour un même domaine politique ou pour le pays d'origine de leurs partenaires respectifs. Ainsi, le président du Bundestag rencontre régulièrement ses homologues étrangers au sein de l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, au niveau du G8 et dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne entre l'Union européenne et les autres États riverains de la Méditerranée, ainsi que lors de nombreux autres contacts bilatéraux.

L'importance de ces entretiens ne tient pas seulement à leur solennité. Partout dans le monde, les présidents des parlements sont responsables des questions administratives, organisationnelles et techniques posées par la marche d'une assemblée moderne. Quelles sont les informations qui doivent circuler et par quels canaux ? De quel type d'appui administratif en amont les parlementaires sont-ils tributaires pour prendre des décisions responsables ? Qui a l'expérience de systèmes électroniques de vote parfaitement à l'abri des manipulations ? Doit-on infliger des « cartons jaunes » en cas de turbulences en séance ? Ce ne sont là que quelques-unes des questions plus aisées à résoudre dans le cadre d'un échange international et qui reviennent régulièrement à l'ordre du jour de la présidence. Ces consultations permanentes contribuent à ce que le parlementarisme, naturellement borné par l'horizon national, prenne une dimension internationale. Les conceptions de la démocratie parlementaire ne divergent pas, mais au contraire évoluent dans une même direction.

Dans le jargon européen, la « petite conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes » (CPP) désigne la rencontre annuelle des présidents des parlements des États de l'UE, tandis que la « grande » réunit tous les deux ans les 46 États membres du Conseil de l'Europe. Le président du Parlement européen prend part à la « petite » et à la « grande »

Les rencontres régulières entre présidents confèrent une dimension internationale au parlementarisme national.

Norbert Lammert, président du Bundestag allemand, et Somnath Chatterjee, président du Parlement indien.



CPP. De même, sont conviés à ces deux conférences les présidents de la seconde chambre parlementaire des pays où elle existe : Bundesrat allemand et autrichien, « House of Lords » en Grande-Bretagne, « Eerste Kamer » aux Pays-Bas ou Sénat français.

Des échanges de vues dans un climat de séminaire, l'approfondissement de la coopération et un zeste de symbolisme figurent au premier plan de la réunion des présidents des parlements des États membres du Conseil de l'Europe et des assemblées européennes, lors de la « grande » conférence, à Strasbourg ou dans un État membre. Les jeunes démocraties de l'Europe de l'Est, notamment, y sont souvent confrontées à de nouveaux questionnements.

À l'instar des chefs d'État ou de gouvernement du G8 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon et Russie), les présidents des parlements de ces principaux pays industriels se réunissent tous les ans pour faire le point. Leur dernière rencontre, à Chicago en 2004, portait sur une question d'une brûlante actualité : face à une pesante

menace terroriste, les parlements peuvent-ils poursuivre leur travail, et si oui par quels moyens ?

Signe que l'Union européenne pratique la coopération dans d'autres régions et avec elles, les présidents des parlements se rencontrent aussi dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. Cette structure qui existe depuis 1995, dénommée « processus de Barcelone » ou simplement « Euromed » dans le jargon diplomatique, regroupe les douze « anciens » membres de l'UE en 1995 et les États et territoires ci-après bordant la Méditerranée : Algérie, Chypre, Égypte, Jordanie, Malte, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens, Tunisie et Turquie.

Pour de plus amples informations sur toutes les conférences des présidents des parlements :

www.bundestag.de/internat/interparl_organ/index.html (en allemand)

Au-delà de l'horizon des hémicycles : les programmes d'échanges

Les échanges sont un moyen rêvé de découvrir un nouveau pays. On ne change ni de profession ni de formation, simplement on les poursuit à l'étranger. Et c'est ainsi qu'on découvre quotidiennement des différences, qu'on apprend à canaliser le flot de nouveautés et qu'on élargit sa propre perspective nationale.

Le Bundestag organise les programmes d'échanges suivants pour des écoliers, de jeunes actifs, des universitaires ainsi que des collaborateurs parlementaires, allemands comme étrangers.

À l'intention des lycéens et des jeunes actifs : le PPP

Dans le cadre du vaste « Programme de parrainage parlementaire » germano-américain (PPP), jusqu'à 300 lycéennes et lycéens (de 15 à 17 ans) et jusqu'à 100 jeunes actifs originaires d'Allemagne (limite d'âge fixée à 22 ans maximum) peuvent séjourner une année aux États-Unis pour y étudier ou y travailler. Parmi les lycéens, les demandes de bourses sont dix fois plus nombreuses que celles qui sont accordées, tandis qu'en moyenne quatre jeunes adultes postulent pour un seul emploi. De jeunes Américains en nombre égal sont accueillis en Allemagne.

Suivant leur circonscription de résidence, les lycéennes et les lycéens que cela intéresse doivent s'adresser à l'un des cinq organismes d'échanges qui, forts de leur expérience, opèrent une présélection. Quant aux actifs, ils relèvent d'une autre structure. Ces organismes retiennent les meilleurs candidats des circonscriptions qu'ils couvrent. La sélection définitive est l'affaire du « parrain », c.-à-d. du député ou de la députée de la circonscription de résidence du candidat. Seuls les candidats présélectionnés par l'organisme indépendant ont des raisons d'espérer.

Les programmes d'échanges sont très prisés : dix candidats se disputent une bourse, quatre autres un poste de travail.

Pour les lycéens, le PPP ne se distingue pas fondamentalement des programmes d'échanges privés, mais il présente toutefois quelques particularités notables : la sélection ne se fait pas seulement au vu des résultats scolaires et du niveau en anglais, mais aussi en fonction de l'engagement social et de la formation politique. Le candidat qui se tient informé de l'actualité du pays et qui de surcroît s'implique socialement aura les meilleures chances d'être retenu. Le Bundestag prend en charge les coûts des séminaires de préparation et d'évaluation, le vol, les frais d'assurance et le financement du programme. Par ailleurs, les « parrains » se soucient d'établir des contacts avec la jeune fille ou le jeune homme de leur choix. À cette occasion, il n'est pas rare de voir éclore un intérêt pour la politique. À ce propos, l'actuel Bundestag compte dans ses rangs deux députés, Anna Lührmann et Alexander Bonde (ALLIANCE 90/LES VERTS), qui sont passés par les États-Unis dans le cadre du « Programme de parrainage parlementaire ».

Pour de jeunes actifs, le PPP est unique en son genre ; il n'existe rien de comparable à leur intention. L'un deux, Alexander Holst, relate que cette « année américaine a été pour moi un sésame ». Sorti diplômé du secondaire, ce Berlinois avait 20 ans et venait de terminer sa formation d'agent technico-commercial lorsqu'il a passé six premiers mois en Virginie pour fréquenter un Community College « quelque part à la campagne ». Aujourd'hui, il n' imagine pas comment il aurait pu autrement acquérir ses connaissances linguistiques et étoffer sa personnalité. En tout cas, ce séjour a aiguisé sa curiosité pour le vaste monde. Devenu désormais consultant en entreprise, il a travaillé deux ans en Angleterre et deux autres en Espagne. Alexander Holst est reconnaissant d'avoir dû chercher un travail par ses propres moyens – mais aussi avec l'aide de partenaires – pour les six mois suivants aux États-Unis : « J'ai envoyé 200 candidatures. » Pour finalement passer d'une grande firme allemande à une minuscule agence de voyages en Floride, où il a découvert un monde du travail totalement différent.



Anna Lührmann,
membre du Bundestag

« Le PPP renforce les relations transatlantiques et le dialogue interculturel. Pour ma part, l'année que j'ai passée à Syracuse (New York) m'a été extrêmement profitable, plus sûre de moi et plus ouverte. Et parlant couramment anglais, cela m'est d'un grand secours dans mon travail parlementaire de tous les jours. »

Norbert Lammert, président du Bundestag, accueille dans l'enceinte parlementaire les 600 participants aux Journées de l'audiovisuel pour la jeunesse et 370 jeunes boursiers venus des États-Unis pour les Programmes de parrainage parlementaires (PPP).



Basé sur une convention entre le Bundestag et le Congrès américain, le PPP ne s'applique qu'aux États-Unis. Il date de 1983, année marquant le 300^e anniversaire de la première vague d'émigration allemande vers le « Nouveau Monde ». Selon certaines estimations, 50 millions d'Américains seraient de descendance allemande. Bien évidemment, ce programme vise aussi à souligner la qualité traditionnelle des relations germano-américaines.

Chargé en tant que rapporteur d'assurer le suivi parlementaire de ce programme, le député Wolfgang Börnsen (CDU/CSU, circonscription de Bönstrup) est fier des jeunes Américains et Allemands : « Ils remplissent leur rôle d'ambassadeurs de leur pays respectif avec sérieux et dévouement. Par là-même, ils contribuent dans une mesure essentielle à véhiculer une image plus nuancée et plus actuelle de l'Amérique et de l'Allemagne auprès de leurs classes d'âge. »

Pour de plus amples informations :

www.bundestag.de/jugend/ausprog/ppp/index.html (en allemand)

ou

www.exchanges.state.gov/education/citizens/students/europe/german.htm (en anglais)

Par ailleurs, une fiche de candidature est téléchargeable depuis le site Internet allemand.

Les Stages parlementaires internationaux (SPI), ou comment connaître le Bundestag de l'intérieur

Année après année, les visiteurs affluent par millions vers le pôle de la politique allemande, le Bundestag à Berlin. Mais pour celles et ceux qui souhaiteraient dépasser l'horizon des hémicycles, comprendre de quoi est véritablement faite la démocratie allemande vue « de l'intérieur » et comment elle fonctionne, le Stage parlementaire international (SPI) est une occasion unique. Chaque année, en effet, le Bundestag permet à une centaine de jeunes universitaires originaires de 21 pays de vivre et de suivre concrètement la marche de la démocratie.

Le SPI est un programme de bourses qui n'a pas son pareil dans le monde. Placé sous le haut patronage du président du Bundestag, il est mené à bien en coopération avec les trois universités de Berlin. Dans ce contexte, les futurs cadres dirigeants peuvent « humer » le quotidien parlementaire et jeter un coup d'œil dans les « coulisses » de la politique allemande. Ils s'initient à la vie socioculturelle en Allemagne et nouent de précieux contacts avec des personnes venues des quatre coins du monde. Découvrir l'Allemagne et sa démocratie de manière aussi intense et directe est incontestablement une occasion unique.

Ce qui n'était au départ qu'un projet relativement modeste lancé en 1986 avec les États-Unis est devenu au fil des ans un programme de bourses extrêmement vaste qui englobe désormais les pays du Centre, de l'Est et du Sud-Est de l'Europe. La Serbie-et-Monténégro s'y est jointe en 2004 ; en 2005, la Géorgie et le Kazakhstan ont pu y participer pour la première fois. La liste des pays participants illustre éloquentement la dimension internationale prise par les SPI : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, États-Unis, France, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.



Susanne Kastner, vice-présidente du Bundestag, et Wolfgang Börnsen, député de la circonscription de Bönstrup, parmi des boursières de Géorgie et du Kazakhstan.

Après avoir posé avec succès sa candidature, Jacob Comenetz, diplômé d'une université américaine, est arrivé en Allemagne le 1^{er} mars 2005 en compagnie de 94 autres boursiers des SPI. Les premières semaines, il a visité Berlin et d'autres villes allemandes, tout en suivant les séminaires d'études des Fondations politiques et des trois universités berlinoises. Lorsqu'est venu, au mois d'avril, le moment tant attendu de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises, il a entamé la



Enfin arrivés à bon port, les boursiers des Stages parlementaires internationaux 2006 (SPI) devant le bâtiment du Reichstag à Berlin.

partie principale du programme SPI, c.-à-d. un stage de quatre mois dans le bureau d'un député du Bundestag.

À la faveur de ce stage, Jacob Comenetz a fait la connaissance de nombreuses personnalités de premier plan du monde politique allemand. Son enthousiasme grandissait de jour en jour : « Observer de plain-pied le fonctionnement d'un Parlement étranger est une opportunité unique que l'Allemagne est la seule à proposer. C'est à mon avis le signe que la démocratie

allemande figure parmi les plus transparentes et les plus ouvertes dans le monde entier. Les tâches que j'assume en tant que boursier sont diversifiées et exigeantes. Je collabore au site Internet du député, je traduis des discours et du courrier. Pendant les semaines de séance, j'accompagne le député aux réunions en commission et dans divers groupes de travail. »

L'itinéraire de Rachid Kassianov illustre combien la participation à un SPI peut être importante par la suite. Boursier dans



le cadre de ce programme en 1999, il est deux ans plus tard candidat au poste de président de la circonscription russe de Samara, dont il est originaire. L'expérience acquise grâce au SPI lui vaut d'être élu à cette fonction. Sur son site Internet, il relate en outre les enseignements recueillis pendant son stage, manière de donner de précieuses indications aux internautes intéressés, peut-être aussi à de futurs participants, et de leur faire part de ses impressions « en première main ».

C'est ainsi que, dans le cadre du programme SPI, des femmes et des hommes de tous horizons se côtoient et suivent la même formation, et même se lient d'amitié pour toute une vie. De jeunes citoyens issus de démocraties consolidées ou encore en voie de développement se rencontrent en Allemagne. Les enseignements collectés à cette occasion les aideront, de concert avec d'autres nations, à aménager et à imaginer l'avenir dans leurs pays d'origine.

Pour de plus amples informations :

www.bundestag.de/internat/internat_austausch/index.html (en allemand)

ou

www.aia.hu-berlin.de/int/parlprakt/index_html (en allemand)

Échange de collaborateurs et aide interparlementaire à la formation

Le Bundestag procède à un échange bilatéral de collaborateurs avec les parlements de quelques pays. Un programme dans les deux sens est organisé tous les ans avec les États-Unis ; des programmes d'une semaine se déroulent alternativement en Allemagne et l'année suivante dans chacun des pays suivants : France, Grande-Bretagne, Irlande, Israël, Italie et Pologne.

Les agents de l'administration parlementaire qui participent à cet échange d'expériences et à ce dialogue avec leurs homologues se familiarisent ainsi avec les structures et les méthodes de travail du parlement partenaire. Les contacts personnels qui se nouent à cette occasion ont pour autre mérite d'affermir durablement les relations de travail entre agents de l'administration et entre parlements.

Depuis 1984, l'administration du Bundestag conduit des programmes d'information de l'« aide interparlementaire à la formation » qui s'adressent à des personnels parlementaires de

Les programmes d'information s'adressent avant tout aux pays qui se trouvent dans une phase de renouveau.



Wolfgang Thierse, vice-président du Bundestag, accueille les collaborateurs du Congrès des États-Unis dans le cadre de l'échange de collaborateurs au Bundestag.

pays africains, asiatiques, latino-américains et européens se trouvant dans une phase de renouveau démocratique ou de restructuration.

Dans le cadre de ces programmes, l'administration du Bundestag pose les jalons d'une action tant régionale que thématique. Jusqu'en 1989, les priorités régionales portaient exclusivement sur des pays de ce qui s'appelait encore le « Tiers-Monde ». À partir de 1990, les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les membres de la CEI (Communauté des États indépendants) sont devenus prioritaires, avant de céder leur place depuis 2001 aux pays du Sud-Est de l'Europe : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro et Serbie.

Les séminaires donnent un aperçu des structures et des méthodes de travail de l'administration du Bundestag, ainsi que de la place et des missions d'une assemblée dans une démocratie parlementaire moderne. Lorsque les parlements en formulent le souhait, le programme intègre des points particuliers du fonctionnement parlementaire et de ses modes d'organisation, au sujet desquels les participants au séminaire se voient soumettre des suggestions pratiques.

Berlin n'est pas Babel : le Bundestag se fait l'interprète de n'importe quelle langue

Le géorgien, le khasi, le cingalais ? Aucune langue, aussi exotique soit-elle, ne pose le moindre problème au Bundestag.

En géorgien ? Vous m'en direz tant ! Dans la capitale fédérale, il se trouvera même un interprète pour le mongol. Si la variante dialectale du malais peut parfois faire difficulté, il a fallu chercher longtemps avant de dénicher un traducteur pour le khmer, la langue parlée au Cambodge. Mais dans le travail quotidien, l'anglais est la langue principale. Il ne va pas de soi que des députés allemands puissent s'entretenir avec des confrères venus du monde entier. Bon an mal an, le Bundestag passe presque 600 commandes d'interprétation (orale) et environ 2 000 de traduction (écrite).

Le Service linguistique du Bundestag gère un précieux fichier contenant les coordonnées de traducteurs et d'interprètes pratiquant les langues les plus exotiques. Celles et ceux qui y sont répertoriés forment l'aristocratie de la profession. En effet, les traductions politiques sont particulièrement délicates. La moindre erreur risque d'entraîner des malentendus lourds de conséquences, ou du moins fâcheux : une interprète chevronnée du Service linguistique du Bundestag se souvient de cette délégation entière qui s'interrogeait sur le sens d'une mystérieuse ordonnance qu'elle croyait généralement se rapporter à des céréales. Or c'est simplement de maïs dont il était question – le malentendu provenant d'une traduction erronée du terme américain « corn ».

Du reste, les interprètes de qualité maîtrisent non seulement le lexique et la syntaxe, ils connaissent aussi la situation du pays d'origine des interlocuteurs. Ils savent par exemple ce à quoi fait allusion un député algérien qui, dans un entretien sur le triage des ordures, commence par dire que son pays connaît d'« autres priorités ». Pour un interprète au fait des réalités, le message est clair : il est l'expression d'une amertume mal contenue du fait que le problème du terrorisme en Algérie n'est pas suffisamment pris en compte en dehors des frontières du pays.

Les députés sont de plus en plus nombreux à bien parler et comprendre l'anglais, parmi les Allemands et leurs interlocuteurs étrangers : la langue de conférence numéro un se mue en lingua franca universelle. Toutefois, les traducteurs et les interprètes du Bundestag n'ont pas à craindre d'être un jour réduits au chômage : en effet, les rencontres internationales se sont multipliées plus encore que les connaissances des langues étrangères.



Interprète en intervention lors de la rencontre entre Norbert Lammert, président du Bundestag allemand, et son homologue français, Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale.

Toutes les notions ne se prêtent pas à une traduction littérale. Ainsi, le terme de « fractions » du Bundestag ne manque pas de susciter une certaine perplexité : un Français pensera à la partie d'un tout, à ses lointaines leçons de mathématiques ou peut-être même à une « faction », alors qu'il est simplement question d'un groupe parlementaire (« Fraktion » en allemand). Plus dubitatif encore sera ce même Français entendant les député(e)s allemand(e)s parler de « diètes » (« Diäten »), non pas au sens classique d'« assemblée », mais d'« indemnités parlementaires ». Ce « régime » apparemment plus alimentaire que parlementaire traduit-il le sérieux avec lequel ils suivent une ligne qui n'aurait rien de politique ? Au point de se plaire à raconter qu'ils ont passé leur baccalauréat dans un « gymnase » (« Gymnasium ») ? Les Allemands, pour leur part, tendent à d'étranges associations d'idées lorsque les députés français, sans penser à mal, mentionnent des « rendez-vous », terme repris en allemand avec une connotation érotique. Ou lorsqu'ils qualifient de « collaborateurs » des employés d'une loyauté irréprochable !

Le Service linguistique

Les 13 collaboratrices et collaborateurs du Service linguistique du Bundestag assurent 2 000 missions de traduction et environ 600 autres d'interprétation par an pour les députés, les commissions et le Bureau du Bundestag. Pour la plupart, ces interventions sont sollicitées dans les langues suivantes : allemand, anglais, français ou espagnol. Depuis 2006, les 60 000 entrées et davantage de la banque terminologique sont librement accessibles sur Internet.

Adresse de la banque terminologique :

tms.bundestag.de

La délégation allemande aux Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'UEO

Situation en juin 2006

Président

Joachim Hörster (CDU/CSU)

Vice-président

Wolfgang Wodarg (SPD)

Membres CDU/CSU

Ulrich Adam
Hubert Deittert
Anke Eymer
Holger Haibach
Joachim Hörster
Eduard Lintner
Ingo Schmitt

Suppléants CDU/CSU

Veronika Bellmann
Monika Brüning
Axel E. Fischer
Herbert Frankenhauser
Peter Götz
Jürgen Herrmann
Bernd Heynemann

Membres SPD

Doris Barnett
Gerd Höfer
Walter Riester
Marlene Rupprecht
Christoph Strässer
Wolfgang Wodarg

Suppléants SPD

Kurt Bodewig
Herta Däubler-Gmelin
Detlef Dzembitzki
Angelika Graf
Johannes Pflug
Hermann Scheer

Membres FDP

Harald Leibrecht
Sabine Leutheusser-
Schnarrenberger

Suppléants FDP

Birgit Homburger
Burkhardt Müller-Sönksen

Membres LA GAUCHE

Hüseyin-Kenan Aydin
Alexander Ulrich

Suppléants LA GAUCHE

Paul Schäfer
N. N.

Membre

ALLIANCE 90/LES VERTS

Rainder Steenblock

Suppléante

ALLIANCE 90/LES VERTS

Marieluise Beck

La délégation allemande à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Situation en juin 2006

Président

Karl A. Lamers (CDU/CSU)

Vice-président

Markus Meckel (SPD)

Membres CDU/CSU

Thomas Kossendey

Karl A. Lamers

Ruprecht Polenz

Kurt J. Rossmanith

Anita Schäfer

Suppléants CDU/CSU

Ernst-Reinhard Beck

Wolfgang Börnsen

Wolfgang Götzer

Jürgen Herrmann

Robert Hochbaum

Hans Raidel

Bernd Siebert

Membres SPD

Lothar Ibrügger

Markus Meckel

Ursula Mogg

Andreas Weigel

Suppléants SPD

Rainer Arnold

Hans-Peter Bartels

Kurt Bodewig

Jörn Thiessen

Membre FDP

Rainer Stinner

Suppléants FDP

Elke Hoff

Werner Hoyer

Hellmut Königshaus

Membre LA GAUCHE

Paul Schäfer

Suppléante LA GAUCHE

Heike Hänsel

Membre**ALLIANCE 90/LES VERTS**

Winfried Nachtwei

Suppléante**ALLIANCE 90/LES VERTS**

Kerstin Müller

La délégation allemande à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Situation en juin 2006

Président

Wolfgang Thierse (SPD)

Vice-président

Willy Wimmer (CDU/CSU)

Membres CDU/CSU

Ralf Göbel
Manfred Grund
Thomas Kossendey
Hans Raidel
Willy Wimmer

Suppléants CDU/CSU

Monika Brüning
Hermann Gröhe
Jens Koeppen
Sibylle Pfeiffer
Kurt J. Rossmanith

Membres SPD

Doris Barnett
Wolfgang Thierse
Hedi Wegener
Gert Weisskirchen
Uta Zapf

Suppléants SPD

Uwe Beckmeyer
Monika Griefahn
Rolf Kramer
Johannes Pflug
Axel Schäfer

Membre FDP

Michael Link

Suppléant FDP

Rainer Stinner

Membre LA GAUCHE

Norman Paech

Suppléant(e) LA GAUCHE

N. N.

Membre

ALLIANCE 90/LES VERTS

Marieluise Beck

Suppléant

ALLIANCE 90/LES VERTS

Rainder Steenblock

La délégation allemande à l'UIP

Situation en juin 2006

Président

Norbert Lammert (CDU/CSU)

Vice-présidente

Monika Griefahn (SPD)

Membres CDU/CSU

Hans-Joachim Fuchtel
 Norbert Lammert
 Hans Raidel

Suppléants CDU/CSU

Wolfgang Börnsen
 Monika Brüning
 Maria Eichhorn
 Axel Fischer
 Michael Fuchs
 Hermann Gröhe
 Klaus W. Lippold
 Georg Nüsslein
 Daniela Raab
 Andreas Scheuer
 Karl-Georg Wellmann

Membres SPD

Monika Griefahn
 Johannes Pflug

Suppléants SPD

Doris Barnett
 Petra Ernstberger
 Angelika Graf
 Petra Hess
 Angelika Krüger-Leissner
 Christoph Strässer

Membre FDP

Werner Hoyer

Suppléant(e) FDP

N. N.

Membre LA GAUCHE

Bodo Ramelow

Suppléant(e) LA GAUCHE

N. N.

Membre**ALLIANCE 90/LES VERTS**

Josef Philip Winkler

Suppléante**ALLIANCE 90/LES VERTS**

Uschi Eid

La délégation allemande à l'Assemblée parlementaire de l'EUROMED

Président

Hans Raidel (CDU/CSU)

Vice-présidente

Lale Akgün (SPD)

Membres CDU/CSU

Carl-Eduard von Bismarck
Hans Raidel

Suppléants CDU/CSU

Joachim Hörster
Andreas Schockenhoff

Membre SPD

Lale Akgün

Suppléant SPD

Josip Juratovic

Suppléant FDP

Karl Addicks

Suppléant LA GAUCHE

Hakkı Keskin

Suppléant

ALLIANCE 90/LES VERTS

Rainer Steenblock

Délégation allemande à la Conférence parlementaire de la Mer baltique

Président

Franz Thönnes (SPD)

Membres CDU/CSU

Ulrich Adam
Ingbert Liebing

Suppléants CDU/CSU

Susanne Jaffke
Jürgen Klimke

Membres SPD

Franz Thönnes
Kurt Bodewig

Suppléants SPD

Markus Meckel
Steffen Reiche

Membre FDP

Christel Happach-Kasan

Suppléant FDP

Christian Ahrendt



Afghanistan



Afrique du Sud



Albanie



Algérie



Allemagne



Andorre



Angola



Antigua-et-Barbuda



Arabie saoudite



Argentine



Arménie



Australie



Autriche



Azerbaïdjan



Bahamas



Bahreïn



Bangladesh



Barbade



Bélarus

Comités directeurs des groupes d'amitié interparlementaires pendant la 16^e législature

Groupe d'amitié interparlementaire germano-égyptien

Présidente : Uschi Eid (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Vice-président : Michael Hennrich (CDU/CSU)

Vice-présidente : Simone Violka (SPD)

Vice-présidente : Marina Schuster (FDP)

Vice-présidente : Cornelia Hirsch (LA GAUCHE)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États arabophones du Proche-Orient

(Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Groupe de travail Palestine, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yémen)

Président : Joachim Hörster (CDU/CSU)

Vice-présidente : Edelgard Bulmahn (SPD)

Vice-président : Volker Wissing (FDP)

Vice-présidente : Heike Hänsel (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Priska Hinz (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États de l'ASEAN

(Brunéi, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viêt-nam)

Président : Klaus W. Lippold (CDU/CSU)

Vice-président : Holger Ortel (SPD)

Vice-président : Jürgen Koppelin (FDP)

Vice-présidente : Heike Hänsel (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Margareta Wolf (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande

(Australie, Nouvelle-Zélande)

Présidente : Nina Hauer (SPD)

Vice-président : Bernd Heynemann (CDU/CSU)

Vice-présidente : Birgit Homburger (FDP)

Vice-présidente : Sevim Dagdelen (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Anja Hajduk (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Belgique



Belize



Bénin



Bhoutan



Bolivie



Bosnie-Herzégovine



Botswana



Brésil



Brunei Darussalam



Bulgarie



Burkina Faso



Burundi



Cambodge



Cameroun



Canada



Cap-Vert



Chili



Chine



Chypre

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie)

Présidente : Christel Happach-Kasan (FDP)

Vice-présidente : Antje Blumenthal (CDU/CSU)

Vice-président : Gerd Höfer (SPD)

Vice-président : Frank Spieth (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Irmingard Schewe-Gerigk (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-bélarussien

Présidente : Uta Zapf (SPD)

Vice-président : Robert Hochbaum (CDU/CSU)

Vice-président : Uwe Barth (FDP)

Vice-présidente : Marieluise Beck (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-belgo-luxembourgeois

Président : Markus Löning (FDP)

Vice-présidente : Julia Klöckner (CDU/CSU)

Vice-président : Achim Grossmann (SPD)

Vice-présidente : Gesine Löttsch (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Ulrike Höfken (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-brésilien

Président : Kurt J. Rossmannith (CDU/CSU)

Vice-président : Carl-Christian Dressel (SPD)

Vice-président : Joachim Günther (FDP)

Vice-président : Alexander Ulrich (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Bärbel Höhn (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-britannique

Président : Karl Theodor Freiherr zu Guttenberg (CDU/CSU)

Vice-présidente : Ursula Mogg (SPD)

Vice-président : Carl-Ludwig Thiele (FDP)

Vice-présidente : Lukrezia Jochimsen (LA GAUCHE)

Vice-président : Matthias Berninger (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Colombie



Comores



République populaire
démocratique de Corée



République de Corée



Costa Rica



Côte d'Ivoire



Croatie



Cuba



Danemark



Djibouti



Dominique



Égypte



El Salvador



Émirats arabes unis



Équateur



Érythrée



Espagne



Estonie

Groupe d'amitié interparlementaire germano-bulgare

Président : Michael Stübgen (CDU/CSU)

Vice-président : Klaus Uwe Benneter (SPD)

Vice-président : Michael Link (FDP)

Vice-président : Roland Claus (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Undine Kurth (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-chinois

Président : Johannes Pflug (SPD)

Vice-président : Hans-Peter Uhl (CDU/CSU)

Vice-président : Rainer Stinner (FDP)

Vice-présidente : Martina Bunge (LA GAUCHE)

Vice-président : Hans-Josef Fell (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-français

Président : Andreas Schockenhoff (CDU/CSU)

Vice-présidente : Monika Griefahn (SPD)

Vice-président : Ernst Burgbacher (FDP)

Vice-président : Ulrich Maurer (LA GAUCHE)

Vice-président : Volker Beck (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-grec

Présidente : Doris Barnett (SPD)

Vice-président : Olav Gutting (CDU/CSU)

Vice-présidente : Mechthild Dyckmans (FDP)

Vice-présidente : Inge Höger (LA GAUCHE)

Vice-président : Kai Gehring (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-indien

Président : Sebastian Edathy (SPD)

Vice-président : Willy Wimmer (CDU/CSU)

Vice-président : Jörg van Essen (FDP)

Vice-présidente : Sabine Zimmermann (LA GAUCHE)

Vice-président : Josef Philip Winkler (ALLIANCE 90/LES VERTS)



États fédérés
de Micronésie



États-Unis



Éthiopie



Fédération de Russie



Fidji



Finlande



France



Gabon



Gambie



Géorgie



Ghana



Grèce



Grenade



Guatemala



Guinée



Guinée équatoriale



Guinée-Bissau



Guyana



Haïti

Groupe d'amitié interparlementaire germano-iranien

Président : Rolf Mützenich (SPD)

Vice-président : Christian Ruck (CDU/CSU)

Vice-présidente : Elke Hoff (FDP)

Vice-présidente : Heike Hänsel (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Claudia Roth (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-irlandais

Présidente : Lukrezia Jochimsen (LA GAUCHE)

Vice-président : Axel E. Fischer (CDU/CSU)

Vice-présidente : Marion Caspers-Merk (SPD)

Vice-présidente : Ina Lenke (FDP)

Vice-présidente : Bärbel Höhn (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-israélien

Président : Jerzy Montag (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Vice-présidente : Gitta Connemann (CDU/CSU)

Vice-président : Thomas Oppermann (SPD)

Vice-président : Dirk Niebel (FDP)

Vice-président : Jan Korte (LA GAUCHE)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-italien

Présidente : Ulla Burchardt (SPD)

Vice-président : Manfred Kolbe (CDU/CSU)

Vice-président : Daniel Bahr (FDP)

Vice-présidente : Lukrezia Jochimsen (LA GAUCHE)

Vice-président : Wolfgang Wieland (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-japonais

Président : Horst Friedrich (FDP)

Vice-président : Thomas Silberhorn (CDU/CSU)

Vice-président : Jörn Thiessen (SPD)

Vice-présidente : Cornelia Hirsch (LA GAUCHE)

Vice-président : Matthias Berninger (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Honduras



Hong Kong



Hongrie



Îles Caïmans



Îles Salomon



Inde



Indonésie



Iraq



Irlande



Israël



Italie



Jamahiriya arabe
libyenne



Jamaïque



Japon



Jordanie



Kazakhstan



Kenya



Kirghizistan



Kiribati

Groupe d'amitié interparlementaire germano-canadien

Président : Klaus-Peter Flosbach (CDU/CSU)

Vice-présidente : Dagmar Freitag (SPD)

Vice-présidente : Sibylle Laurischk (FDP)

Vice-présidente : Sabine Zimmermann (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Anja Hajduk (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-coréen

Président : Hartmut Koschyk (CDU/CSU)

Vice-président : Johannes Pflug (SPD)

Vice-président : Detlef Parr (FDP)

Vice-présidente : Petra Sitte (LA GAUCHE)

Vice-président : Peter Hettlich (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-croate

Président : Klaus-Peter Willsch (CDU/CSU)

Vice-président : Johannes Jung (SPD)

Vice-président : Horst Meierhofer (FDP)

Vice-président : Rainder Steenblock (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Maurétanie, Tunisie)

Président : Hüseyin-Kenan Aydin (LA GAUCHE)

Vice-président : Hans Raidel (CDU/CSU)

Vice-présidente : Ute Kumpf (SPD)

Vice-président : Patrick Döring (FDP)

Vice-présidente : Christine Scheel (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-maltais

Président : Ernst-Reinhard Beck (CDU/CSU)

Vice-président : Dieter Grasedieck (SPD)

Vice-président : Patrick Meinhardt (FDP)

Vice-présidente : Silke Stokar von Neuforn (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Koweït



République
démocratique
populaire lao



Lesotho



Lettonie



Liban



Libéria



Liechtenstein



Lituanie



Luxembourg



Macao



Macédoine
(ex-République
yougoslave de
Macédoine)



Madagascar



Malaisie



Malawi



Maldives



Mali

Groupe d'amitié interparlementaire germano-mexicain

Président : Lothar Mark (SPD)

Vice-président : Jürgen Klimke (CDU/CSU)

Vice-présidente : Claudia Winterstein (FDP)

Vice-présidente : Sevim Dagdelen (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Cornelia Behm (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États d'Amérique centrale (Belize, Costa Rica, Cuba, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Salvador)

Président : Wolfgang Gehrcke (LA GAUCHE)

Vice-président : Hubert Hüppe (CDU/CSU)

Vice-président : Sascha Raabe (SPD)

Vice-présidente : Miriam Gruss (FDP)

Vice-président : Markus Kurth (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-néerlandais

Présidente : Britta Hasselmann (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Vice-président : Jens Spahn (CDU/CSU)

Vice-président : Hans-Ulrich Krüger (SPD)

Vice-président : Otto Fricke (FDP)

Vice-présidente : Gesine Lötzsch (LA GAUCHE)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède)

Président : Franz Thönnies (SPD)

Vice-président : Gero Storjohann (CDU/CSU)

Vice-président : Hans-Michael Goldmann (FDP)

Vice-présidente : Anna Lührmann (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-autrichien

Président : Georg Brunnhuber (CDU/CSU)

Vice-présidente : Brunhilde Irber (SPD)

Vice-président : Frank Schäffler (FDP)

Vice-président : Wolfgang Nešković (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Irmgard Schewe-Gerigk (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Malte



Maroc



Maurice



Mauritanie



Mexique



Monaco



Mongolie



Monténégro



Mozambique



Myanmar



Namibie



Nauru



Népal



Nicaragua



Niger



Nigéria



Nioué



Norvège



Nouvelle-Zélande

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États

d'Afrique de l'Est (Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan)

Président : Patrick Meinhardt (FDP)

Vice-président : Ralf Brauksiepe (CDU/CSU)

Vice-président : Axel Berg (SPD)

Vice-présidente : Sabine Zimmermann (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Elisabeth Scharfenberg (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-polonais

Président : Markus Meckel (SPD)

Vice-président : Georg Schirmbeck (CDU/CSU)

Vice-présidente : Cornelia Pieper (FDP)

Vice-présidente : Cornelia Behm (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-portugais

Président : Christian Lange (SPD)

Vice-président : Marco Wanderwitz (CDU/CSU)

Vice-président : Heinz Lanfermann (FDP)

Vice-présidente : Barbara Höll (LA GAUCHE)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-roumain

Présidente : Susanne Kastner (SPD)

Vice-président : Erich G. Fritz (CDU/CSU)

Vice-président : Joachim Günther (FDP)

Vice-présidente : Krista Sager (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-russe

Président : Gert Weisskirchen (SPD)

Vice-président : Bernhard Kaster (CDU/CSU)

Vice-président : Harald Leibrecht (FDP)

Vice-présidente : Katja Kipping (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Marieluise Beck (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Oman



Ouganda



Ouzbékistan



Pakistan



Palaos



Panama



Papouasie-
Nouvelle-Guinée



Paraguay



Pays-Bas



Philippines



Pologne



Portugal



Pérou



Qatar



Roumanie



Royaume-Uni



Rwanda



République
arabe syrienne

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États de la CDAA (Afrique du Sud, Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe)

Présidente : Herta Däubler-Gmelin (SPD)

Vice-présidente : Maria Eichhorn (CDU/CSU)

Vice-président : Hans-Joachim Otto (FDP)

Vice-président : Norman Paech (LA GAUCHE)

Vice-président : Winfried Nachtwei (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-suisse

Président : Thomas Dörflinger (CDU/CSU)

Vice-présidente : Christel Riemann-Hanewinkel (SPD)

Vice-président : Hartfrid Wolff (FDP)

Vice-président : Diether Dehm (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Christine Scheel (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-slovaque

Président : Bartholomäus Kalb (CDU/CSU)

Vice-président : Dieter Grasedieck (SPD)

Vice-président : Jörg van Essen (FDP)

Vice-président : Hans-Josef Fell (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-slovène

Président : Markus Grübel (CDU/CSU)

Vice-président : Heinz Paula (SPD)

Vice-président : Horst Friedrich (FDP)

Vice-présidente : Sylvia Kotting-Uhl (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-espagnol

Président : Bodo Ramelow (LA GAUCHE)

Vice-président : Enak Ferlemann (CDU/CSU)

Vice-président : Niels Annen (SPD)

Vice-présidente : Claudia Winterstein (FDP)

Vice-présidente : Cornelia Behm (ALLIANCE 90/LES VERTS)



République
centrafricaine



République
démocratique
du Congo



République
de Moldova



République
dominicaine



République
du Congo



République
islamique d'Iran



République tchèque



Saint-Kitts-et-Nevis



Saint-Marin



Saint-Siège



Saint-Vincent-
et-les Grenadines



Sainte-Lucie



Samoa



Sao Tomé-et-Principe



Serbie



Seychelles

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États d'Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur,

Guyane, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela)

Président : Wolfgang Börnsen (CDU/CSU)

Vice-présidente : Petra Hinz (SPD)

Vice-présidente : Angelika Brunkhorst (FDP)

Vice-présidente : Monika Knoche (LA GAUCHE)

Vice-président : Rainer Steenblock (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesch, Népal, Pakistan, Sri Lanka)

Président : Josef Philip Winkler (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Vice-président : Michael Fuchs (CDU/CSU)

Vice-président : Sebastian Edathy (SPD)

Vice-présidente : Ulrike Flach (FDP)

Vice-président : Norman Paech (LA GAUCHE)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie)

Président : Steffen Reiche (SPD)

Vice-président : Ole Schröder (CDU/CSU)

Vice-président : Michael Link (FDP)

Vice-présidente : Barbara Höll (LA GAUCHE)

Vice-président : Rainer Steenblock (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire avec les États de l'Europe du Sud-Est (Albanie, Macédoine, Serbie et Monténégro)

Président : Detlef Dzembitzki (SPD)

Vice-président : Peter Weiss (CDU/CSU)

Vice-présidente : Christel Happach-Kasan (FDP)

Vice-président : Wolfgang Nešković (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Marieluise Beck (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Sierra Leone



Singapour



Slovaquie



Slovénie



Somalie



Soudan



Sri Lanka



Suisse



Suriname



Suède



Swaziland



Sénégal



Tadjikistan



Taiwan



Tanzanie



Tchad



Territoires
palestiniens



Thaïlande

Groupe d'amitié interparlementaire germano-tchèque

Présidente : Petra Ernstberger (SPD)

Vice-président : Klaus Hofbauer (CDU/CSU)

Vice-président : Heinz-Peter Hausteijn (FDP)

Vice-président : Ilja Seifert (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Elisabeth Scharfenberg (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-turc

Président : Thomas Kossendey (CDU/CSU)

Vice-président : Johannes Kahrs (SPD)

Vice-présidente : Mechthild Dyckmans (FDP)

Vice-présidente : Sevim Dagdelen (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Claudia Roth (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-ukrainien

Présidente : Bärbel Kofler (SPD)

Vice-président : Hans Michelbach (CDU/CSU)

Vice-président : Harald Leibrecht (FDP)

Vice-président : Hans-Kurt Hill (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Katrin Göring-Eckardt (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-hongrois

Président : Eckart von Klaeden (CDU/CSU)

Vice-président : Michael Roth (SPD)

Vice-président : Jens Ackermann (FDP)

Vice-président : Lutz Heilmann (LA GAUCHE)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États-Unis d'Amérique

Président : Hans-Ulrich Klose (SPD)

Vice-présidente : Ursula Heinen (CDU/CSU)

Vice-président : Werner Hoyer (FDP)

Vice-présidente : Monika Knoche (LA GAUCHE)

Vice-président : Alexander Bonde (ALLIANCE 90/LES VERTS)



Timor-Leste



Togo



Tonga



Trinité-et-Tobago



Tunisie



Turkménistan



Turquie



Tuvalu



Ukraine



Uruguay



Vanuatu



Venezuela



Viêt-nam



Yémen



Zambie



Zimbabwe

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Tchad)

Président : Hartwig Fischer (CDU/CSU)

Vice-présidente : Gabriele Groneberg (SPD)

Vice-président : Karl Addicks (FDP)

Vice-président : Hüseyin-Kenan Aydın (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Uschi Eid (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire pour les relations avec les États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ousbékistan, Tadjikistan, Turkménistan)

Présidente : Hedi Wegener (SPD)

Vice-président : Wolf Bauer (CDU/CSU)

Vice-président : Patrick Meinhardt (FDP)

Vice-présidente : Sabine Zimmermann (LA GAUCHE)

Vice-présidente : Birgitt Bender (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Groupe d'amitié interparlementaire germano-chypriote

Président : Dietmar Bartsch (LA GAUCHE)

Vice-président : Klaus Brähmig (CDU/CSU)

Vice-présidente : Lale Akgün (SPD)

Vice-président : Michael Kauch (FDP)

Vice-président : Rainer Steenblock (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Cercle d'amitié parlementaire Berlin-Taïpeh

Président : Wilhelm Josef Sebastian (CDU/CSU)

Vice-présidente : Angelika Krüger-Leissner (SPD)

Vice-président : Hans-Joachim Otto (FDP)

Vice-présidente : Irmingard Schewe-Gerigk (ALLIANCE 90/LES VERTS)

Délégués par pays dans la 16^e législature

Bosnie-Herzégovine : Rainer Stinner (FDP)

République de Moldova : Manfred Grund (CDU/CSU)

Marque de l'éditeur

Responsabilité éditoriale :
Bundestag allemand
Service des relations publiques
Platz der Republik 1
D-11011 Berlin

Coordination :
Michael Reinold
Service des relations publiques

Composition :
Marc Mendelson, Berlin

Révision :
Georgia Rauer, Berlin

Impression :
SDV Saarländische
Druckerei & Verlag GmbH

Traduction : Service linguistique
du Bundestag allemand, en col-
laboration avec Gérard Jeannot

1^{ère} édition 2006

Clôture de rédaction :
15 septembre 2006

© Deutscher Bundestag,
Berlin 2006
Tous droits réservés.

La présente publication est éditée par le Bundestag allemand dans le cadre des relations publiques parlementaires. Est illégale – en particulier aux fins de propagande électorale – toute utilisation pour les relations publiques de partis politiques, de groupes parlementaires, de titulaires d'un mandat ou de candidats à une élection.

Crédits photographiques :
Deutscher Bundestag : pp. 4, 5, 7, 27, 28 en haut, 29, 35, 36, 37, 38, 40, 44, 45, 46-47, 49, 51, couverture ; Office de presse et d'information du gouvernement fédéral : p. 8 ; AP-OTAN : p. 16 ; Birgit Schröder : p. 10 ; Archiv für Kunst und Geschichte : p. 11 ; Assemblée parlementaire de l'OSCE : pp. 19, 20 ; Assemblée de l'UEO : p. 23 ; Christina Sieber : p. 43 ; UPI : p. 28 en bas

Les contacts internationaux sont importants, surtout en politique. Mais que faut-il entendre par assemblées parlementaires et groupes d'amitié interparlementaires ? Comment contribuent-ils à nouer des contacts et à rendre la politique plus transparente ? La présente brochure donne un aperçu exhaustif du travail des députés du Bundestag allemand au sein des instances interparlementaires.

